

(1) 1100-12  
11/11/77

REpubLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

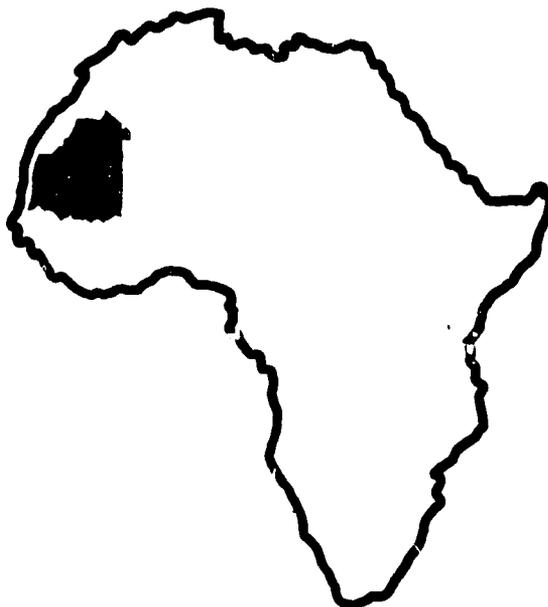
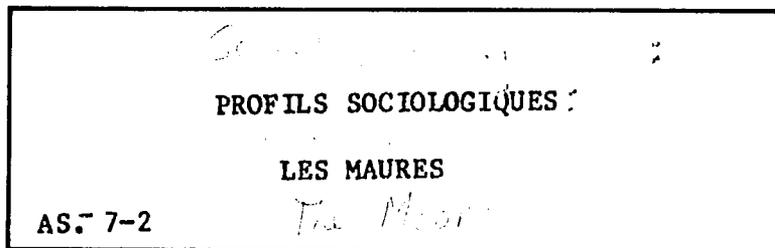
Honneur — Fraternité — Justice

Ministère de l'Économie et des Finances

Direction des Études et  
de la Programmation

PROJET **RAMS**

Mission d'Études et d'Évaluation  
du Secteur Rural et des Ressources Humaines



Financé par l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID)

Avec le concours de:

Checchi and Company, Washington, D.C. 20036

Louis Berger International, Inc., East Orange, New Jersey 07019

Action Programs International, Santa Monica, California 90406

PROFIL SOCIOLOGIQUE

LES MAURES

Unité Sociologique

NOUAKCHOTT, février 1980

1980

## TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION .....	1
1ère Partie	
APERÇU HISTORIQUE .....	1
I. Préhistoire - Époque antique - Islamisation .....	2
II. La mise en place de la société maure actuelle (13e siècle s.)....	5
III. La traite, la colonisation, la décolonisation .....	8
2ème Partie	
L'Organisation économique et sociale des maures .....	12
I. L'économie maure .....	12
1. La Production .....	13
A. L'Élevage .....	13
a) Pâturages et garde du bétail .....	14
b) L'eau .....	17
c) Les produits .....	19
B. L'Agriculture.....	22
a) Les Oasis.....	22
i. Techniques agricoles.....	23
ii. Conditions sociales et juridiques.....	26
b) Cultures de décrue et culture de barrages.....	28
i. Techniques et produits.....	28
ii. Conditions sociales.....	30
C. Cueillette - Chasse - Pêche.....	31
a) La cueillette.....	31
b) La chasse.....	32
c) La pêche.....	33

D. Les mines de sel.....	33
E. L'artisanat.....	34
2. La consommation.....	36
A. Alimentation et changements socio-économiques.....	39
B. Vêtements et changements socio-économiques.....	42
C. Habitat et changements socio-économiques.....	43
3. Circulation - Distribution.....	46
A. Voies et moyens de transport.....	46
B. Rapports entre l'économie de marché et les autres formes de distribution.....	48
II. L'Organisation sociale maure.....	49
1. Parenté et pouvoir.....	50
A. La famille.....	50
B. Tribu et tribalisme.....	53
2. Stratification sociale maure.....	57
A. Les guerriers.....	58
B. Les marabouts.....	60
a) L'élément matériel du pouvoir maraboutique.....	61
b) Le ressort idéologique.....	62
i. L'enseignement traditionnel.....	63
ii. Les Confréries.....	65
C. Les groupes dominés.....	67
a) Les tributaires.....	67
i. Les tributaires proprement dits.....	68
ii. Les Imraquen.....	69
iii. Les griots.....	69
iv. Les artisans.....	70
v. Un groupe marginal : Les Nemadi.....	71

	Page
b) Les haratin et esclaves.....	71
Conclusion sur la hiérarchie sociale maure.....	76
Conclusion générale.....	80

PREMIERE PARTIE

APERCU HISTORIQUE

## INTRODUCTION GENERALE

Il convient peut-être de commencer cette présentation par la formulation d'une évidence : la situation socio-économique actuelle de la Mauritanie en général et de la société maure en particulier, est le résultat d'un processus historique où les facteurs de stabilité, de continuité, n'ont pas toujours su (ou pas toujours pu...) triompher des ferments de désagrégation et de crise. Les changements qui ont affecté cette société, n'ont pas, à leur tour, agi de manière égale, uniforme, partout où ils se sont exercés. Afin de mesurer le poids spécifique de chacun de ces deux ordres de facteurs (ceux de la continuité et ceux du changement), de mettre en lumière les tensions, les ruptures, les blocages, les déséquilibres qui résultent d'une telle évolution et leur incidence sur les problèmes de développement qui se posent à la Mauritanie d'aujourd'hui, nous proposons le cheminement suivant.

Après un bref aperçu historique qui nous permettra d'évoquer, dans ses grandes lignes, la mise en place de la société maure, nous aborderons dans une 2<sup>ème</sup> partie l'analyse des structures passées et présentes de cette société, sous le double point de vue des ressources matérielles et de l'organisation sociale.

Cette étude sera en fait essentiellement une introduction bibliographique qui s'efforcera de mettre l'accent sur ce que peuvent être les sources génératrices du sous-développement actuel de la Mauritanie.

### APERÇU HISTORIQUE

L'histoire de la mise en place du peuplement maure de la Mauritanie peut-être schématiquement divisée en trois périodes :

- De l'époque préhistorique au 13<sup>e</sup> siècle :

Les populations berbères se mettent en place au Sahara Occidental et sont, pour l'essentiel, définitivement islamisées après les conquêtes almoravides de la fin du 11e siècle.

- Du 13e au 18e siècle : différentes vagues de tribus arabes imposent, à l'issue d'une longue série d'affrontements, l'hégémonie des nouveaux-venus aux tribus berbères de plus en plus renoussées vers le Sud.

- A partir du 18e siècle l'intervention des commerçants européens dans les affaires maures se fera de plus en plus pesante.

Elle devait conduire à l'occupation du pays à partir de 1902 par les troupes françaises. Comme d'autres colonies de l'ancienne Afrique Occidentale Française (AOF), la Mauritanie accédera à l'indépendance en 1960.

## I. Préhistoire - Époque antique - Islamisation

Il est admis, à présent, que le Sahara ne fut pas toujours l'immense étendue aride que l'on peut (difficilement) parcourir aujourd'hui. L'ancienneté de l'occupation humaine est attestée par de nombreux vestiges, en particulier du néolithique. On sait évidemment peu de choses sur ces premiers occupants du Sahara, mais on pense généralement qu'il pourrait s'agir de pasteurs à bovidés et de chasseurs sédentaires de race négroïde. Ceci est loin d'être indifférent à notre propos, puisque, comme nous le verrons par la suite, nombre d'auteurs n'hésitent pas à établir entre ces protosahariens et leurs descendants présumés (connus de la tradition orale sous le nom de "Bafour" cf Lucas 1931) d'une part et les actuels "haratin" de l'autre, un lien de filiation direct. Quoi qu'il en soit, des guerriers "libyco-berbères" ("Garnantes", "Gétules"...), dotés de chars légers et de chevaux, envahissent, au cours de la 2ème moitié du 2ème millénaire avant J.C., la Cyrénaïque. Leurs premières vagues atteignent le Sahara Occidental entre le 1er et le 4e siècle (Vernet 1979, la Chapelle 1930.) Ils amènent avec eux, dès le début de l'ère chrétienne, cet animal

précieux entre tous pour la vie saharienne, le dromadaire. Il est vraisemblable qu'avec l'arrivée de ces conquérants les populations négroïdes furent repoussées vers le Sud ou vassalisées.

"Le tableau ethnique de la Mauritanie pendant la protohistoire est donc net : les nomades chameliers berbères ont repoussé vers le Sud les populations antérieures qui ne sont plus accrochées que dans quelques oasis, parfois jusqu'au moyen-âge (et dont certains haratin actuels descendent)", écrit P. VERNET (1979, p. 41).

Il faut sans doute ajouter que, déjà, les effets de la désertification amorcée de longue date (entre 11 000 et 6 000 ans B.P. date d'établissement du climat actuel. P. ROCHON 1976) ont dû jouer un rôle décisif dans cette lente et inexorable marche vers le Sud qui se poursuit encore aujourd'hui.

Sur toute la période qui s'étend des invasions berbères au début du mouvement almoravide, l'information historique ayant trait au Sahara Occidental demeure fragmentaire et surtout tributaire de récits de seconde, voire de troisième main, dus principalement aux soins de chroniqueurs et géographes arabes (Mauny 1961, Cuor 1975).

La plupart de ces écrits signalent cependant, et ceci dès le 8<sup>e</sup> siècle, l'importance du commerce caravanier transsaharien par lequel les produits de l'Afrique Soudanienne (or, ébène, amiante, ivoire...) et Sahélienne (gomme, cauris, ambre gris, boucliers en peau d'oryx, esclaves...) étaient échangés contre les produits nord-africains et méditerranéens (cuivre, verroterie, droguerie, ustensiles en fer, manteaux de laine, soieries, papier...). Le commerce du sel apparaît au 10<sup>e</sup> siècle comme une composante majeure de ce trafic transsaharien.

L'intérêt de ce commerce, ravivé par les légendes sur la richesse fabuleuse (l'or) du pays soudanais, est tel que la monarchie marocaine tentera, à plusieurs reprises, de s'en assurer le contrôle au moyen d'expéditions armées. Une de ces colonnes parviendra ainsi (en 1591) à s'emparer de la lointaine Tombouctou.

Les tribus de nomades berbères (Messoufa, Lamta, Gazoula, Lamtouna, Gdala,...), que croisent, souvent à leurs dépens, les caravanes traversant le Sahara Occidental, ne semblent soumises à aucune autorité centralisée.

Leur mode de vie, leur organisation, pour autant que l'on peut en juger par les remarques éparpillées des chroniqueurs, préfigurent déjà largement ceux des tribus maures de l'époque contemporaine.

Sans doute subissent-elles très tôt, sur leurs marges septentrionales et méridionales, l'influence des puissances limitrophes, en particulier de Sijilmasa au Nord et du royaume de Ghana (8e - 13e siècle), au Sud où des populations proto-soninké semblent avoir joué un rôle important. Le parler "Azer", dialecte soninké mêlé de berbère (Charles MONTIEL 1939), utilisé il y a quelques dizaines d'années par des Ksouriens noirs de Ouadane et de Tichitt (Masna) constitue vraisemblablement un vestige de la lointaine domination soninké (Sarakollé) sur ces localités (Mohamed El Chennafi 1970). L'infiltration de l'Islam, entamée dès les 7e - 8e siècles, se poursuit et s'étend dans le sillage du commerce caravanier.

Au 10e siècle les berbères Sanhaja contrôlent l'important relais commercial d'Awdaghost, aujourd'hui identifié avec quasi-certitude au site de Tegdaoust, non loin de Tamchakett (S. et D. Robert, Jean Devisse 1970). C'est parmi ces tribus berbères islamisées que va naître, au 11e siècle, le mouvement almoravide qui devait en quelques années conquérir tout le Sahara Occidental et une bonne partie de la péninsule ibérique. L'empire de Ghana est vassalisé. Mais à la mort d'Abou Bakr Ben Amer (1087), dirigeant des Almoravides au Sud, le mouvement perd vite de son élan. Alors que l'autre grand dirigeant Sanhadji, Yousséf Ben Tachfin poursuit sa conquête de l'Afrique du Nord, les compagnons d'Abou Bakr perdent leur unité et, par voie de conséquence, leur autorité sur les régions conquises ou vassalisées.

L'empire de Ghana, quoi que très affaibli, reprend son autonomie. Les populations des régions du Tagant et du Hodh actuels, subissent, à partir du 12e siècle, l'influence très nette des grands ensembles politiques de l'Afrique Sahélienne : Ghana (jusqu'au 13e siècle), Mali (13e - 16e siècle), Songhaï (15e - 16e siècle), (Désiré Vuillemin et al 1964, Ch. Vanacker 1979, S. et D. Robert, J. Devisse 1970). De vieilles cités caravannières comme Tichitt (fondée au 12e siècle ?) et Oualata (fondée au 12e siècle ?) semblent avoir un moment gravité (dans le cas de Oualata, plus que gravité...) dans la mouvance de ces Etats (D. Jacques-Maunié 1957, 1961). Oualane, fondée par les Idawalhaj (13e - 14e siècle ?) et Chinquetti, fondée par les Idawali (12 siècle ?) forment avec les deux précédentes la première génération des villes-marchés mauritaniennes. (Alamin 1911, 1958).

Ces localités prennent d'ailleurs leur essor au moment où les débris du mouvement almoravide mauritanien commencent à subir durement les effets d'une nouvelle et dangereuse présence sur leurs aires habituelles de parcours, celle des arabes <sup>Makil.</sup>

## II. La Mise en place de la Société Maure actuelle (13e - 18e siècle.)

Il faut ici se garder des schématisations hâtives chères aux historiens français de nos régions (Gautier, la Chapelle, Marty, Amilhat...) qui ramènent la plupart des événements survenus dans ces contrées depuis l'arrivée des arabes à la poursuite des rivalités qui les mettent dès le départ aux prises avec les berbères ; cet indéradicable antagonisme se greffant sur une autre rivalité ethnique encore plus vieille, celle qui oppose deux rameaux du monde berbère : Zenète et Sanhaja...

Les choses sont en réalité plus complexe. Les Makil, parmi lesquels seule la descendance de Hassan, ancêtre des Hassan mauritaniens, nous intéresse, n'atteignent pas en même temps, ce qui devait devenir le nord de la Mauritanie.

Au 15<sup>e</sup> siècle les Oulad Rizq et les Oulad Nacer sont installés dans le Tiris et l'Aftout. Les Oulad Dacud prennent pied dans l'Adrar et le Hoïh.

Au 16<sup>e</sup> siècle arrivent les Oulad M'Bareck.

Les Brakna et les Trarza ne s'installent qu'au 17<sup>e</sup> siècle. Cette arrivée en ordre dispersé explique, en partie, les combats qui ont jalonné toute cette période et qui mettaient parfois en ligne des éléments arabes rivaux (Mghafra contre Oulad Rizq à la bataille de In Titam en 1631) ou, plus souvent, des coalitions hétéroclites et instables où l'appartenance ethnique ne jouait plus aucun rôle (voir le rôle des Kounta, des Abal Sidi Mahmoud, des Oulad Nacer, des Brakna<sup>1/</sup> dans les guerres des Idowich entre eux, et dans leurs conflits avec les Oulad M'Bareck, avec l'Emirat de l'Adrar, etc... Amilhat 1937).

Un des épisodes les plus significatifs de ces luttes est sans aucun doute la guerre dite de "Charr Bebbe" qui mit aux prises, durant près de trente ans (de 1644 à 1674), une coalition berbère et un bloc hassani, composé surtout des Trarza et des Brakna. La défaite de l'élément berbère devait consacrer définitivement l'hégémonie des Hassan sinon sur l'ensemble de la société maure, du moins sur ses parties centrales et occidentales : Adrar, Trarza, Brakna... (Marty 1919, 1921, El Yédali et I. Hamet 1911).

C'est de la fin de "Charr Bebbe" que date la mise en place des premiers émirats maures : Brakna et Trarza (fin 17<sup>e</sup> siècle) tandis que l'émirat de l'Adrar prend forme progressivement au cours de la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle. Les Idowich se dégagent de la tutelle des Oulad M'Bareck, sous la conduite énergique de Mohamed Chein (1733-1780), et de son fils Mohamed (1782-1822) qui jettent les bases de l'émirat du Tagant, dont l'influence s'accroîtra considérablement sous l'interminable règne de Bakar Ould Soueid Ahmed (1836-1905).

Dans le Sud-Est mauritanien le Hoïh, véritable musée tribal où se côtoient tous les débris de tribus jadis puissantes, passera au 19<sup>e</sup> siècle, après une longue période d'hégémonie des Oulad M'Bareck, sous la domination de leurs anciens tributaires Mchlouf. Ils auront, vers

<sup>1/</sup> Il s'agit là des tribus et non des régions.

la fin du 19e siècle un poids politique régional comparable à celui des quatre émirats précédemment énumérés.

L'évocation de ces "grandes puissances" de la société maure ne doit d'ailleurs pas faire illusion. Nous montrerons, dans la partie de cet exposé consacrée aux structures sociales, les limites et la précarité du pouvoir émiral. Il nous faut d'ores et déjà souligner que, toute fragile qu'elle était, l'autorité des Emirs n'a jamais embrassé la totalité du monde maure. Elle n'affecta guère, en particulier, ses marges orientales et septentrionales où se déplaçaient pourtant d'importantes confédérations tribales (pour certaines, il est vrai, de formation et/ou de puissance récente : Ahel Sidi Mahmoud, Regueibat...). Beaucoup de tribus maraboutiques lui échappaient.

Elle devait enfin compter avec le poids, parfois considérable, de certains chefs religieux dont la concurrence était d'autant plus menaçante qu'ils étaient quelquefois tentés de jouer un rôle militaire et, surtout, que leur administration s'étendait au monde invisible : Cheikh Sidi El Mokhtar El Kounti et son fils Cheikh Sidi Mohamed (Abdallah O/Mawloud O/Daddah 1977), Cheikh Mohamed Fadel, Cheikh Sidia El Kébir (Stewart 1973).

Du reste, dans cette société formée d'une mosaïque de groupements très attachés à leur personnalité et à leur indépendance, toujours très fiers de leurs origines ; dans cette société où la razzia (avec ses limites et ses règles) représentait l'activité noble par excellence, où les alliances les plus solides (les échanges matrimoniaux ont joué un rôle non négligeable dans la diplomatie des émirats) ne sont jamais à l'abri d'une mauvaise querelle entre deux bergers autour d'un abreuvoir ; dans cette société enfin, où, à force de vendettas et de règlements de compte, tout le monde a, au moins, un ennemi héréditaire, il était difficile qu'apparaisse un pouvoir suffisamment fort et suffisamment équitable, susceptible de ce fait d'obtenir un réel consensus national maure.

En réalité, et pour des raisons, comme nous allons le voir, très étroitement liées à l'intervention des traitants européens le long de la

côte atlantique, puis du fleuve Sénégal, c'est avant tout dans le sud mauritanien, (Trarza, Brakna, et dans une moindre mesure, Tagant) que le pouvoir féodal a connu quelque épanouissement.

III. La Traite, la Colonisation, la Décolonisation :

Les tentatives d'installation européenne en Mauritanie remontent au 15<sup>e</sup> siècle. Elles devaient, avec des fortunes diverses et au nom de diverses puissances, se poursuivre jusqu'à l'occupation par la France (1902-1934) de la majeure partie du pays maure.

En 1443 les Portugais prennent pied à Arguin. Ils installent un comptoir à Ouadane en 1448. L'or, l'ivoire, les esclaves, les plumes d'autruche fournissaient sans doute une matière suffisante pour alimenter les échanges entre le relais caravanier saharien et les commerçants portugais. Le comptoir de Ouadane n'eut pourtant qu'une existence éphémère (Monod 1978). Pendant longtemps le "commerce muet" entretiendra le long de cette côte le contact entre les populations africaines et les marchands et navigateurs européens.

Au 17<sup>e</sup> siècle et au 18<sup>e</sup> siècle la concurrence s'intensifie entre puissances européennes (Hollandais, Brandebourgeois, Français, Anglais) pour le contrôle de la portion de littoral comprise entre Arguin et Saint-Louis du Sénégal, débouché obligatoire d'une denrée abondante dans la région, la gomme arabique. A l'issue de ces "guerres de la gomme" (Delcourt 1952) les français resteront seuls maîtres de la côte. Désormais une part de plus en plus importante du trafic continental transsaharien devra emprunter les routes de la mer.

On imagine sans peine les effets d'un tel détournement sur l'activité des cités caravanières, sur le sort des populations dont les ressources et la vie étaient étroitement liées à la continuité des échanges caravaniers. En tout cas l'historien Boubacar BARRY (1972), n'hésite pas à voir dans la guerre de "Charr Fehh", une des manifestations de cet antagonisme qui oppose commerce transsaharien (surtout

représenté par les Berbères) et commerce transatlantique (auquel seraient liés les intérêts de la coalition Hassan).

Quoi qu'il en soit le poids de l'intervention étrangère sur la société maure ne cessera désormais de croître. Dans le but d'assurer l'écoulement sur les marchés des "escalas" du maximum de gomme, les compagnies françaises installées à Saint-Louis versent à certains notables des taxes annuelles ("coutumes"), en nature, composée d'objets les plus hétéroclites, au premier rang desquels figurait le fameux tissu de "Guinée" ("Chamlora, nile") devenu le vêtement traditionnel de toute la société maure.

Maniées par les commerçants saint-louisians et plus tard par l'administration de la colonie, les "coutumes" vont se révéler un outil privilégié dans la manipulation de la hiérarchie sociale maure ainsi que des habitudes de consommation de la société maure qu'elles ont largement contribué à modeler. Parce qu'elles confèrent à celui qui les reçoit des possibilités matérielles non négligeables dans une société essentiellement dotée des seuls produits de l'agriculture et de la cueillette, les "coutumes" sont en bonne partie responsables de la forme quasi-monarchique qu'affecte à certaines époques le pouvoir émiral au Trarza et au Brakna.

Elles contribuent ainsi de façon décisive à aiguïser les appétits et les compétitions autour de ce même pouvoir pour lequel on n'hésitera plus à s'entretuer entre frères, entre neveux et oncles, etc... (voir la série des assassinats qui ont ensablanté l'Emirat du Trarza entre 1860 et 1904). Elles auront, cependant, l'inconvénient de susciter chez certains Emirs (Mohamed El Habib des Trarza 1827-1860) l'idée (l'illusion ?) d'une puissance autonome.

Dès le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, les français entreprendront de mettre un terme à ces velleités. De campagnes d'envergnure (celle de Faidherbe en 1854-56) en opérations de représailles, d'escarmouches en razzias, ils finiront, à l'aube du 20<sup>e</sup> siècle et après que la Conférence de Berlin ait dûment défini la part de chacun, par entreprendre une campagne de colonisation en bonne et due forme.

Celle-ci ne prendra véritablement fin qu'en 1934 (Gillier 1926, Gouraud 1945, Vuillemin 1962).

Dans un pays jugé sans ressources, la colonisation, motivée surtout par des soucis stratégiques et policiers, restera, si l'on peut dire, superficielle. On se contente d'administrer à partir de quelques centres urbains généralement créés pour les besoins de la circonstance. Mais les impôts, les réquisitions, des facilités nouvelles de circulation, la création plus ou moins spontanée de besoins et d'habitudes de consommation nouveaux (l'école coloniale, même si elle ne touche qu'une fraction marginale de la population y contribue, de même que l'entourage citadin du "Commandant", ce que Hamid El Mauritanij, 1974, appelle la "boyerie coloniale") accélèrent la diffusion et l'emprise croissante de l'économie de marché.

La centralisation du pouvoir entre les mains de l'administration coloniale, qui ne manque pas à l'occasion de s'en servir pour ruiner toute autorité susceptible de lui échapper, domestiquer ceux qui acceptent de mortels compromis ou promouvoir de nouvelles puissances toutes à sa dévotion, cette centralisation, disions-nous, aura de profondes conséquences pour l'évolution de la société maure.

Avec l'achèvement de la colonisation, le processus entamé au 17e siècle par les marchands européens qui devait conduire d'une dépendance partielle de la société maure à son entière soumission aux intérêts économiques et politiques français, arrive donc à son terme.

Nous essaierons d'en dégager plus loin les effets. Il nous suffira, pour l'instant, de retenir que la colonisation s'est traduite par l'apparition, dans l'horizon du monde nomade, d'une réalité à la fois étrange et encombrante, les frontières.

Le réseau enchevêtré de liens personnels (rangs, statut, caste, famille, clan, tribu...) qui définit avant toute chose n'importe quel Beï'n (maure blanc) devra à l'avenir composer avec les exigences anonymes des Etats.

Les cycles de nomadisation, les parcours, l'emplacement même des populations en seront modifiés. Des premiers "soumis" aux derniers "dissidents", la colonisation, venue par le Sud, a accéléré le mouvement de concentration et de sédentarisation des populations maures dans la bande sahélo-soudanienne et coupé de leurs ressources traditionnelles les grandes razzieurs du Nord, pour une partie rejetée au-delà des frontières septentrionales de la Mauritanie (Jean Arnaud 1973). L'unité du monde maure, du Shingit, soulignée par de nombreux auteurs (Ahmed Ben Alamin 1911, Marty 1916, Monteil 1940, O. du Puitsgaulleau 1967, Monod 1967, C. Taine-Cheikh 1979) bien qu'elle n'ait jamais donné naissance à une unification politique, est administrativement brisée par le découpage colonial. Le Maroc, l'Algérie, le Mali, le Sahara Occidental et la Mauritanie auront chacun leur part.

La très coûteuse guerre du Sahara (qui absorbe près de 35% du budget de l'Etat mauritanien en 1977 alors que le développement rural n'en reçoit que 2,1...) est une lointaine retombée, entre autres, de ce découragement à la règle opéré par les ruissances coloniales.

Quoi qu'il en soit, à l'issue de la période coloniale qui prend fin, pour la Mauritanie, le 28 Novembre 1960, tous les éléments sont, depuis déjà quelques temps, en place pour que la société maure perde le contrôle de ses mécanismes de reproduction : il y a les villes, nouveaux pôles de richesse et de pouvoir, (Donte 1972, Arnaud 1976) ; il y a des marchés accessibles (routes, moyens de transports) où s'offrent des marchandises dont on ne sait plus se passer ; il y a, last but not least, une administration centralisée qui assure la "régularité" et la sécurité des transactions...

Les traits essentiels de ce syndrome de décomposition apparaîtront avec une très grande netteté à la faveur des situations de crise que traverse la société maure : guerres, sécheresses, famines...

Telles sont, évoquées à très grandes enjambées, les principales étapes de la mise en place du peuplement maure de la Mauritanie. Voyons à présent le fonctionnement de cette société.

## 2ème PARTIE

### L'ORGANISATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES MAURES

La société maure, profondément tributaire du milieu saharien qui lui sert de cadre de vie, a toujours été une société agro-pastorale tirant l'essentiel de ses ressources de l'élevage. Robert Capot-Rey (1953) résume, avec une grande perspicacité, cet état de chose, en disant qu'elle reposait avant tout sur le dromadaire et l'esclavage. L'effondrement du commerce transsaharien, entamé dès la fin du 15<sup>e</sup> siècle, les effets de l'occupation coloniale conjugués avec les ravages d'une désertification progressive et sans retour, ont entraîné plus qu'une mutation, un bouleversement de l'ensemble des bases économiques et sociales du monde maure. Deux chiffres résument l'ampleur de ce bouleversement. Alors qu'en 1964 les nomades représentaient 75% ils ne sont plus, en 1977 que 33 % de la population mauritanienne ("Seconds résultats...", 1977). Nous évoquerons tout d'abord les transformations survenues dans l'univers matériel des "Maures" nous aborderons ensuite les changements qui ont affecté l'organisation sociale proprement dite.

#### I. L'Economie Maure

Sous ce titre, nous voulons en fait donner un aperçu sans prétention des éléments qui ont conditionné et qui conditionnent encore la vie de tous les maures. Malgré sa tournure délibérément descriptive, l'exposé qui va suivre a aussi l'ambition d'être utile au repérage des difficultés, des retards, des distorsions, des disfonctionnements, bref, de tous les symptômes qui caractérisent, pour une raison ou pour une autre, la situation de sous-développement qui prévaut en Mauritanie et les moyens d'y porter remède.

Il convient peut-être ici de souligner une fois pour toute que, tout au long de cet exposé, ce sont les ressources et l'organisation sociale du milieu maure traditionnel qui nous servent de point de départ. Nous en évoquerons, bien entendu, les transformations, mais c'est avant tout d'elles qu'il s'agit, pour autant que la société maure leur doit sa spécificité. Les difficultés et les problèmes surgissent

---

+ Maure blanc : sing. heidani ; pl. heidane.

précisément de leur rencontre avec ce qu'il est convenu d'appeler le "monde moderne". C'est là que devrait s'inscrire la réflexion sur les fameux goulots d'étranglement du développement sur lesquels nous reviendrons. Voyons à présent ce que produit, ce que consomme la société maure : comment s'opèrent la circulation et la distribution de ses différents produits ?

## 1. Production

L'élevage est la composante essentielle de la production, à côté de l'agriculture. La cueillette, la chasse, la pêche ainsi que l'extraction des minerais de sels, offraient, avec les ressources de l'artisanat, des compléments non-négligeables à la satisfaction des modestes besoins de la société maure.

### A. L'ELEVAGE

C'est autour de l'élevage, singulièrement de l'élevage camélin que s'articulent tous les aspects essentiels de la vie du monde maure. Le chameau, en effet, véritable vaisseau du Sahara, fournissait aux nomades, non seulement un moyen de déplacement particulièrement adapté au climat désertique, aux randonnées qu'imposaient parfois les razzias au long cours, mais il constitue également une réserve vivante de viande, de lait, de laine, voire d'eau, dans les cas d'extrême urgence. Associé dans le Nord à celui des ovins et caprins, l'élevage du chameau cède progressivement la place à celui du bovin au fur et à mesure qu'on s'approche des rivages ce qui était, il y a encore quelques années, le climat soudanien. C'est aussi à l'élevage, il ne faut pas l'oublier, que la société maure doit l'essentiel de ces ressources d'exportation.

Il conviendrait en vérité, pour faire le tour de ce que l'activité pastorale représente dans la vie de cette société, ou tout du moins pour en donner une idée, d'évoquer des problèmes aussi divers que les espèces, la nourriture, les pâturages, l'eau, les techniques et le matériel, les produits, leurs différents usages, la pathologie et les soins, les rites

et les croyances, etc...)

En effet, et sans vouloir faire preuve d'un fonctionnalisme dogmatique, il est facile de faire apparaître le réseau de liens, d'interconnexions, de dépendance qui unit les uns aux autres ces différents facteurs entre eux et qui les associe intimement à l'ensemble de la structure sociale maure dont ils conditionnent et reflètent les divisions, les spécialisations, les hiérarchies (berger, ruisatier, artisans, marabouts-guérisseur, etc...)

Nous nous contenterons ici de retenir quelques points essentiels ayant une incidence plus directe sur l'évolution des rapports sociaux, pour autant que la dite évolution intervient elle-même (négativement ou positivement) dans le développement économique de la Mauritanie.

#### a) Pâturages et garde du bétail

L'élevage maure, qu'il s'agisse du dromadaire ou du zébu, a toujours été un élevage extensif, répondant à la rareté et à la pauvreté des pâturages par une grande mobilité et une grande flexibilité (Dubié 1937 ; Trancart 1940 ; Leriche 1953 ; Toupet 1977 ; Feral 1948).

On sait que la recherche de pâturages frais doublée de soucis stratégiques pouvait parfois, chez les grands nomades, entraîner des déplacements annuels de l'ordre de 2000 km (UNESCO 1961). Nous laisserons aux géographes et aux pédologues le soin de développer l'analyse des conditions naturelles qui résident à l'existence de ces pâturages, naturellement très variables d'une région à l'autre, d'une saison à une autre. Charles Toupet (1977) citant les travaux de Mme H. Gauthier-Pilters, de H. Gillet au Tchad, de Ch. Rossetti et de Naegle, donne, pour ces pâturages, des productions de matières sèches

à l'hectare, variant entre 334 à 615 kg pour une steppe à Nucularia perrini (askaf) et 8600 kg pour certaines variétés de savanes soudanaises. Il souligne à la suite de Nacqele l'opposition entre la relative pauvreté des pâturages de raq (1000 kg de matière verte à l'hectare) et la richesse végétale des bordures de mares (8000 kg/ha de matière verte). L'auteur évoque la résistance et l'adaptation des différentes espèces sahélo-sahariennes, ainsi que leur remarquable sobriété. Reprenant des chiffres de Mme Gauthier Pilters il fait remarquer que le dromadaire qui devrait consommer 30 à 40 kg de nourriture verte par jour n'en consomme en fait que 10 à 20 kg. Un zébu de taille moyenne, consommerait, lui, entre 25 et 30 kg d'herbe verte en saison humide et de 6 à 10 kg de paille en saison sèche.

Partant des données qui viennent d'être mentionnées, divers spécialistes estiment qu'il faudrait une superficie variant entre 6 et 12 hectares pour entretenir annuellement un de ces gros ruminants, bien davantage en zone subdésertique et désertique.

Il faut avoir en tête ces données lorsqu'on parle des avantages de la sédentarisation, des limites de la charge animale dans la région qui nous préoccupe, ou des inconvénients de toute sorte qui peuvent résulter du surpâturage.

Il importe, en particulier, de bien situer les responsabilités afin d'éclairer convenablement les voies d'une action de développement orientée vers le secteur de l'élevage.

Nous avons brièvement évoqué, dans notre introduction historique, quelques-uns des effets de la colonisation française : une fois passés les premiers dégâts (les pertes en hommes, et surtout en bétail, ont été importantes au cours des premières grandes campagnes coloniales et jusque vers les années 30), elle devait contribuer d'une façon non négligeable à l'accroissement de la population et du cheptel, grâce en particulier à l'établissement d'un certain nombre de postes sanitaires, à travers

le pays (pour les hommes comme pour les bêtes), à la réalisation de quelques campagnes de vaccination, ainsi qu'à l'élimination du système anarchique de la razzia, activité relevant désormais du seul monopole de l'administration coloniale et de ses auxiliaires. De tout cela, il résulte naturellement un alourdissement démographique et spatial qui ne pouvait manquer d'avoir des répercussions sur les fragiles équilibres de l'écosystème maure (J.P. Hervouet 1975).

De nombreux spécialistes mettent en avant le rôle dévastateur de certaines catégories de bétail (chèvres), ainsi que l'action négative des bergers considérés parfois comme des agents actifs de la désertification (abattage des arbres fourragers, feux de brousse, etc...)

D'autres enfin, comme J.P. Hervouet (1975), leur adressent des reproches d'incompétence : comparé au berger peulh qui accompagne (et même précède) son troupeau, guidant et orientant sa recherche de pâturage, le berger maure fait, dit-il figure de dilettante, entretenant avec ses animaux des rapports lointains, motivés surtout par le gain monétaire qu'il espère en tirer. En fait, les bergers, généralement issus de groupes tributaires (aznaga), d'anciens esclaves (haratine) ou d'esclaves (ahid) ont accumulé, à travers les générations, une longue expérience, certes quelque peu routinière, mais tout de même très riche et, en général, admirablement adaptée aux conditions du milieu rural. (Voir toute la sagesse que la tradition attribue à Deykul, ce berger des Touabir de l'époque de l'Alichanlhora).

Il faut ici souligner le danger qui guette cette somme de savoir faire, de techniques, doublement menacée par la détérioration des conditions naturelles et la transformation accélérée du cadre institutionnel et idéologique (système de castes, esclavage) qui lui servait de justification.

Il n'est pas certain que la monétarisation en cours, de la rémunération des bergers, jadis presque entièrement retribué en nature sur les produits du bétail qu'ils entretenaient, contribue de façon positive à la pérennisation de la technologie traditionnelle du monde rural, par ailleurs de plus en plus vivement confrontée à la

+ Esclave affranchi : sing. : hirtani ; pl. : hartino.

concurrence des engins mécaniques et des facilités apparentes qu'ils procurent. Forme dominante d'activité du monde rural maure, l'élevage se révèle aussi une source significative d'emploi au sens moderne, capitaliste, du terme.

Indépendamment des nombreuses activités annexes qui lui étaient traditionnellement associées (la plus grande part du travail artisanal était généralement consacrée à la confection d'objets directement liés à l'élevage : ustensiles de traite, de puisage, harnachement, instruments de tonte, etc...), l'élevage offrait et offre encore, en la personne des nuisatiers et des bergers, une quantité d'emplois fort intéressante.

Nous avons observé, dans les campements récemment sédentarisés de la région de Boutilimit, qu'il y a par campement (entre 10 et 30 tentes-ménages) au moins un nuisatier (en règle générale un hartani, aidé de ses enfants) s'occupant des soins des bovins, un ou deux bergers attachés à la garde des ovins-carrins, enfin un berger-chamelier quand il y a des chammelles laitières dans le campement.

Voilà pour ce qui est de la garde des troupeaux et du problème des pâturages, auxquels, il faut le noter, l'accès, dans la société maure, est en principe libre. Il est seulement limité par la possibilité d'assurer le libre accès à un point d'eau lesquels se trouvent généralement être propriété d'une collectivité tribale qui peut, à l'occasion, en restreindre, voir en interdire l'usage à des individus ou des groupes étrangers à la communauté.

#### b) L'EAU

Du reste, ce problème de l'eau constitue, dans l'univers particulièrement aride de la Mauritanie saharienne et sahélienne, une source constante de préoccupation.

En dehors des sources naturelles permanentes (Guelta, pl. Glat) ou temporaires (Zaya, pl. zi) et dont l'eau recèle parfois les germes de certaines maladies (bilharziose) ou favorise le développement d'un milieu pathogène (malaria..), la couverture des besoins en eau, en milieu rural, s'effectue en général à partir de puits (hasi pl. hesyan) creusés dans le lit d'un oued après le passage d'une crue ; il y a les ogol (sg. ogla), un peu plus profondes, mais tout aussi précaires, parce que comme l'archan elles ne sont pas coffrées, il y a enfin les obyar (sg. hir) ou hissyan proprement dits dont la profondeur, traditionnellement évaluée en wadfa (une hauteur d'homme tenant les bras tendus dans le prolongement de son corps) peut varier entre 20 et plus de 60 m, et qui sont coffrés selon des techniques ancestrales à l'aide de raille et de troncs d'arbre. Il s'y est ajouté, depuis les années 50, des puits coffrés en ciment, creusés à l'initiative des autorités administratives. En principe propriété de l'administration, ces derniers ouvrages n'en sont pas moins les sujets de fréquentes querelles d'appropriation. D'autre part, alors que les puits traditionnels étaient entretenus par les collectivités qui les ont creusés les ouvrages modernes ont vu disparaître, depuis 1959, les équipes d'entretien chargées de les remettre en état.

Il se pourrait bien, en fait, que de nombreux puits, tant traditionnels que modernes, soient avec la sécheresse et l'exode de ces dernières années, devenus inutilisables, faute non seulement d'entretien, mais simplement d'usage : un puits longtemps inutilisé meurt.

Quant aux techniques d'exhaure, elles sont demeurées, à l'exception de quelques éoliennes et moteurs diesel, posant d'ailleurs de difficiles problèmes de maintenance, presque entièrement tributaires des moyens traditionnels : delou (réceptif en peau), le rche (longue corde en peau brute) et la t-teynna (rouleau taillé dans les troncs de certaines variétés de bois dur : teychit (balanites aegyptiaca) imijij (grewia bicolor).

Les difficultés se sont même accrues ces dernières années sous les effets conjugués de la sécheresse et de la sédentarisation.

Si, en effet, la quantité de bêtes à abreuver a diminué, la consommation d'eau, en raison de tous les changements qui ont affecté le mode de vie (hygiène, alimentation, etc...) a vraisemblablement augmenté. Traditionnellement très éprouvant, en particulier à la fin de la saison sèche, au moment où les hommes et les bêtes sont très affaiblis, le puisage de l'eau et son transport jusqu'au campement sont de plus en plus difficiles à assurer, faute précisément de la force animale nécessaire à ce travail.

Il s'agit là d'un problème crucial pour de nombreux ruraux, contraints d'entretenir, au moyen d'un fourrage commercial très coûteux, les bêtes nécessaires à l'exhaure et au transport de l'eau.

L'eau conditionne la vie des hommes, mais aussi celle des bêtes. On peut dire que, d'une manière générale, la vie du bétail, ses déplacements, sa santé, sa productivité, dépendent dans une large mesure d'un approvisionnement satisfaisant en eau.

### c) Les Produits

Les maures tirent de leurs animaux pratiquement tous les produits nécessaires à leur frugale existence : lait, viande, laine, peau ; sans oublier, bien entendu, leur usage comme moyen de transport dans une société essentiellement mobile. Il faut, en particulier, insister sur le rôle du lait, véritable base de l'alimentation des nomades. La viande joue le rôle d'aliment d'appoint très recherché.

Charles Toupet (1977) avance les chiffres suivants, concernant la productivité laitière et en viande du bétail maure, et plus généralement sahélien. Ces chiffres n'ont d'ailleurs qu'une signification relative, étant donné l'extrême variabilité des rendements, tributaires de conditions climatiques particulièrement capricieuses.

- Production laitière journalière :

	Saison sèche	Saison humide
Chamelle	6 à 7 l.	10 à 12 l.
Vache	3 l.	8 l.
Brebis	0,5 l.	1,5 l.
Chèvre	0,5 l.	1 l.

C'est la chamelle, souligne Toupet citant une étude de S.K. KON (1959) qui fournit le lait le plus riche doté notamment d'une bonne teneur en vitamine C.

- Production en viande :

Chameau	130 kg
Boeuf (4 ans)	150 kg
Vache	100 kg
Veau (1 <sup>er</sup> mois)	70 kg
Chèvre	12 - 15 kg
Mouton	12 - 15 kg

Ces chiffres seraient à rapprocher des besoins et de la consommation effectifs des nomades, s'ils pouvaient être adéquatement mesurés.

Quoi qu'il en soit, les pasteurs maures savent très bien reconnaître, et autant que faire se peut réserver (par la sélection des étalons, vhal, pl. vhul) les lignées de bonnes laitières.

Ils savent aussi par la pratique de la castration obtenir des animaux de bât plus résistants et plus calmes, des jeunes mâles plus appréciés pour le commerce de boucherie.

Nous revenons plus loin sur les autres produits (laine, peau...). S'il est malaisé d'en donner une estimation chiffrée, on peut néanmoins faire remarquer qu'ils fournissaient à la société maure une matière première suffisante pour le renouvellement périodique des tentes, et la confection d'une gamme très large de produits artisanaux, à base de cuir notamment

(nattes, couvertures, sacs, harnachement, cordes, etc...). Des techniques de tannage à la fois simples et très au point utilisant les plantes locales (cousses d'acacia nilotica, écorce d'Acacia raddiana, de commifora africana) permettaient d'obtenir des qualités de cuir tout à fait remarquables. Il s'agit là d'un aspect de la vie maure, aujourd'hui particulièrement menacé, la sécheresse et ses conséquences (destruction des troupeaux et des plantes, exode rural massif...) menacent de la faire définitivement sombrer.

Signalons, avant de quitter ce chapitre des produits, que la laine elle aussi, jadis prise au point de constituer l'étalon monétaire (le ryal de laine filée, équivalent à peu près du poids de 1 kg, servait de monnaie dans de nombreuses transactions...) est en passe d'être complètement supplantée, dans la confection des tentes, par des bandes de tissus imprimés du Mali (civ) ou des textiles de récupération (vieux vêtements, sacs de cisal, et

D'une manière générale et, à l'exception du bétail sur pied, qui a toujours représenté une part décisive des échanges extérieurs du monde des haïfane, on peut dire que les produits de l'élevage maure sont tout entier absorbés par la consommation des producteurs eux-mêmes.

La commercialisation ne touche d'ailleurs, et sauf catastrophe naturelle (sécheresse...), que les femelles stériles, les individus âgés et les jeunes mâles.

#### CONCLUSION SUR L'ELEVAGE

Quoi qu'il en soit, il n'est pas un seul aspect de la vie de ces nomades sahariens qui ne porte en profondeur l'empreinte d'une continuelle proximité, d'une familiarité quasi innée avec le bétail, en particulier avec cette aristocratie animale ou aux yeux de tous les maures, représentant, après les chevaux de race, les chameaux. On trouverait les traces de cette empreinte aussi bien à tous les niveaux de l'activité matérielle (nourriture, vêtements, habitat, artisanat...) que dans les différentes sphères de la culture (sagesse populaire, contes, poésie, jurisprudence...).

Les techniques pastorales reflètent elles-mêmes l'étroitesse des liens sentimentaux qui unissent le maure à son troupeau : la connaissance individuelle des traces de chaque bête, du timbre de sa voix, de sa généalogie, de ses antécédents sanitaires et, si l'on peut dire, de ses états d'âme, sont autant d'indices du caractère véritablement personnel et affectif de ces liens. Il faut se garder de perdre de vue l'indissolubilité de cette unité constituée par la famille nomade et son troupeau, lorsqu'on évoque ce que certains qualifient de "comportement irrationnel" des éleveurs du Sahel, peulhs aussi bien que maures, soupçonnés de stocker de manière fétichiste un bétail pléthorique et inutile, de plus en plus mal supporté par une nature aux ressources en voie d'épuisement. Pierre BOMTE (1975) a, au contraire, tout à fait raison, selon nous, d'insister sur la profonde rationalité de cette accumulation, tant que son cadre d'origine (l'économie saharienne et sahélienne) n'était pas complètement soumis et satellisé par l'économie de marché. Fournissant la forme d'épargne la mieux adaptée aux conditions naturelles de ces contrées arides, l'accumulation du bétail est toujours restée, avant ses transformations récentes, familiale et limitée, fondée en grande partie sur le travail servile. Elle n'a pu devenir un moyen considérable d'ostentation et de spéculation que depuis que l'économie capitaliste a assis son hégémonie sur le monde maure. Les récentes années de sécheresse n'ont fait, nous le verrons, que donner un coup d'accélération à ce phénomène.

## B. L'AGRICULTURE

Les conditions climatiques et pédologiques, dont nous laissons aux spécialistes le soin de rendre compte, imposent encore ici les traits essentiels, les possibilités et les limites de l'agriculture en pays maure, qu'il s'agisse de la culture des oasis ou des cultures sèches ou irriguées des bordures <sup>méridionales</sup> du monde maure. Nous nous attacherons, pour notre part, à en dégager surtout les aspects sociaux.

### a) LES OASIS

La culture des oasis est fondée sur le palmier-dattier, dont certaines traditions font remonter la présence en Mauritanie à l'époque des mystérieux "Bafour" (Munier 1955).

Il a connu depuis le moyen-âge une expansion continue, passant de l'Adrar au Tagant puis à l'Assaba. Estimée en 1955 à 565 000 individus (Munier 1955), la culture du palmier totalisait, en 1960, environ 805 000 arbres, selon une estimation des services de l'agriculture citée par Ch. TOUPET (1977). Leur nombre serait aujourd'hui de 1 million environ.

La phéniculture s'associe, dans les oasis, à une culture de céréales (blé, orge) et de légumes entretenus par irrigation, à l'ombre des palmiers.

#### i. TECHNIQUES AGRICOLES

Les techniques agricoles sont, en général, assez simples, et les soins apportés aux palmeraies très variables d'une région, d'une palmeraie ou même d'un propriétaire à l'autre. Il existe des palmeraies "sauvages" qui sont à l'abandon toute l'année et qui n'accueillent des visiteurs que durant la brève période de la récolte (El Moinan) ; il y en a d'autres, au contraire, qui font l'objet de soins méticuleux et d'une surveillance attentive à toutes les époques de l'année (Atar, Tidjikja).

Utilisant un outillage sommaire (houe, hache, ciseaux métalliques, gellac...) fabriqué par les artisans locaux, le travail de la palmeraie est, en général mais pas uniquement et pas toujours, effectué par une main-d'œuvre servile (baratine et-ahid).

Les superficies des propriétés, quand elles ne sont pas en indivision, et à l'exception de quelques grosses fortunes récemment bâties dans le sillage de l'administration coloniale (à Atar, notamment), sont modestes.

Tout le système d'entretien des cultures et en particulier l'irrigation par gravitation, utilisant traditionnellement des puits à balancier, aujourd'hui partiellement remplacés par des motopompes, tout ce système de jardinage intensif donc, limite l'extension des superficies cultivées, soumises par ailleurs, comme nous l'avons déjà souligné, à des conditions naturelles fort contraignantes.

La propagation des palmiers, dans les foyers déjà anciens de phénicioculture que sont l'Adrar et le Tagant, se fait de la façon la plus sûre, par rejet, alors qu'en Assaba, où le Phoenix Dactylifera est d'implantation beaucoup plus récente prédominent les méthodes plus aléatoires que sont la reproduction par noyau et par gourmand donnant une proportion élevée de mâles et d'individus stériles (TOUPEP 1977).

Dans les palmeraies des oasis, les palmiers profitent "des soins culturaux accordés aux cultures sous-jacentes : arrosages, fumure, élagage des jerd et surtout binage" (TOUPEP 1977, p. 283). Ils sont fécondés artificiellement par les agriculteurs eux-mêmes. La récolte, qui coïncide avec l'époque la plus animée de la vie des ksour (quetna, O du Puigameau 1937) a lieu en juin-juillet. De la très appréciée "Tijoub" au "Kerkar", souvent hroyé et livré comme fourrage aux chèvres, les qualités de datte sont très variables. Il en est de même des rendements qui peuvent aller de 45 à 180 kg selon les variétés, les soins, le contexte écologique (Munier 1955, Bonfils 1955, Toupet 1977).

La majeure partie de la production est consommée sur place ; le reste, conservé dans des outres en peaux de chèvres, est commercialisé.

Les cultures associées (blé, orge, mil, tabac, henné, menthe), occupant une superficie très restreinte (de l'ordre de 300 ha pour toute la Mauritanie selon Toupet), offrent un complément non négligeable à l'alimentation et aux revenus monétaires des ksouriens.

Il y a, depuis une quinzaine d'années, une diversification accrue de ces cultures associées aux palmiers (tomates, carottes, radis, salade, etc...) en rapport avec une certaine expansion du marché local et de l'évolution des goûts alimentaires.

Parmi les obstacles techniques importants au développement de l'agriculture de palmeraie, il faut souligner en premier lieu le rôle central de l'eau. Avec la chute catastrophique de la pluviométrie enregistrée au cours de ces dernières années, les nappes souterraines

des oueds ne sont plus alimentées : le degré de salinité de l'eau croît, et, quand elle ne disparaît pas complètement, il faut la puiser à des profondeurs de plus en plus grandes qui compromettent très sérieusement le rendement des puits à balancier<sup>2/</sup>

Les spécialistes font également état d'une trop grande concentration d'arbres par rapport aux superficies cultivées : il y aurait en moyenne entre 400 et 500 palmiers à l'hectare, alors qu'il en faudrait tout au plus 200 (Munier 1955, Bonfils 1955, Toupet 1977).

Il y a aussi la faiblesse, voire dans certains cas l'aberration, des soins apportés aux plantes. C'est ainsi que pour se débarrasser de variétés particulières de parasites comme la redoutable cochenille (taka), les agriculteurs croient en être quitte en faisant simplement disparaître par lavage les traces de son passage sur les feuilles. D'autres vont même jusqu'à brûler les troncs de leurs palmiers, obtenant peut-être ainsi la mort des parasites, mais aussi, bien souvent, celle des arbres.

Il ne faudrait pas conclure de ces remarques que les maures ne savent pas s'occuper des dattiers de leurs oasis : TOUPET fait remarquer l'importance du travail exigé à Tichitt sur le lavage quotidien des régimes, du début de la fructification à la fin de la maturation pour les débarrasser des dépôts de sel qui compromettent leur développement. D'une manière générale, le travail des palmeraies nécessite une technicité, une adresse (voir l'ascension des

---

2/ Des observations faites en Egypte et en Algérie, citées par Munier (1955) et Ch. Toupet (1977), ont montré qu'un homme peut élever en une heure 3000 l., 2000 l., 1500 l., 1300 l., 1250 l., selon que la profondeur du puits est de 2 m, 3 m, 4 m, 5 m ou 6 m. Toujours, selon Munier l'Achallal (le balancier) n'est pas utilisable au-delà d'une profondeur de 7 m.

palmeiers au moment de la récolte...), une force (ruisage etc.) qui en font une véritable qualification. Il s'agit aussi d'un dur labeur qui était généralement dévolu à la catégorie la plus mal lotie de la société maure, les esclaves et haratin.

On trouve d'ailleurs dans bon nombre d'écrits de la période coloniale (cf rapports des Administrateurs Coloniaux de l'Adrar et du Tagant) et de la fin des années 50 (Bonfils) un écho très précis des effets économiquement catastrophiques de l'émancipation des esclaves sur l'activité des oasis.

Voilà justement ce qu'il en est des conditions sociales et juridiques dans lesquelles s'effectuent le travail des palmeraies.

#### ii). CONDITIONS SOCIALES ET JURIDIQUES

Les terrains de culture des oasis, portent, comme l'ensemble des terres du pays maure, la marque d'une appropriation collective de caractère tribal. C'est généralement dans les limites de ce cadre que s'effectue l'appropriation familiale et individuelle. Ainsi les noms des principales palmeraies du pays évoquent-ils immédiatement les noms des tribus qui en sont propriétaires : Chinguetti appartient aux Idawali et Lagheal ; Atar, Akjoujt et leurs environs aux Smassid et aux Ideichilli, Ksar El Barka et Rachid aux Kounta, Tidjikja aux Idawali, etc...

C'est précisément afin de préserver les droits de la collectivité tribale en tant que telle que de nombreuses palmeraies ont été transformées en bien hahous, c'est-à-dire en propriété collective incessible, dont seul l'usufruit peut faire l'objet d'une transaction durable (achat, vente...).

Il découle de cette situation des devoirs collectifs des ayant-droit, notamment en ce qui concerne les charges d'entretien de la palmeraie, et un usufruitier négligeant peut se voir imposer par la jema (assemblée) du clan le paiement d'une personne affectée à l'entretien de sa parcelle (TOUPET 1977).

Cette intervention d'une personne étrangère à la tribu, souvent un hartani retribué dans le cadre d'un bail à complant, nous amène à parler des formes d'association, de métayage, dans les oasis (Martin 1939, Dublé 1953, Toupet 1977).

Trois formes de contrat d'association prédominent :

- Le bail à complant qui lie un propriétaire (généralement maure "blanc") à un cultivateur (généralement un hartani).

Dans ce genre de contrat le propriétaire fournit le terrain et les puits et le hartani les plants : au moment où les palmiers commencent à produire, soit environ cinq ans après leur mise en terre, la palmeraie est divisée à égalité entre le propriétaire et le hartani. En Adrar, seulement le tiers de la palmeraie revient au complanteur.

- Un deuxième mode d'association a trait à l'entretien de la palmeraie : "le travailleur, (le plus souvent, là encore un hartani) doit arroser des palmiers 36 fois dans l'année, entourer la palmeraie d'une haie, couper les branches sèches (jerid) attenant au tronc, féconder les palmiers, récolter les fruits lorsque ceux-ci sont mûrs. Pour sa retribution il a droit au cinquième de la récolte."

(Toupet 1977, p. 276). Il cite en fait souvent pour d'autres modes de rémunération : recevoir un régime (arch) ou un abboun (quantité que peut contenir un vêtement dans la partie creuse du triangle constitué par les genoux et le bassin lorsqu'on est assis en tailleur) par palmier. Il peut enfin choisir de ramasser, de "glaner en quelque sorte" (Toupet 1977, p. 277) les dattes tombées de l'arbre (Kernaf, Macraf).

- Une troisième catégorie de contrat concerne les cultures sous palmier et les clauses en sont très variables. Parfois le hartani cultivateur se réserve la totalité de la récolte, le propriétaire terrien se contentant en contrepartie des soins apportés à ses palmiers ; il arrive d'autres fois, en particulier au Tagant, que le travailleur ne reçoive que la moitié de la récolte. Il faudrait ajouter à toutes ces relevances fixées par contrat, les prestations que le hartani ou le abi

(esclaves) doit donner au titre de ses liens personnels avec tel ou tel maître pour avoir une idée des conditions très dures et faiblement rémunératrices dans lesquelles s'effectue le travail des producteurs directs dans les oasis.

Ce système, qui n'encourage évidemment pas les habitants à demeurer dans l'agriculture, a conduit, dès que la possibilité juridique et matérielle en fut réalisée (fin de l'esclavage proclamée par les autorités coloniales, création de nouveaux centres urbains, amélioration des moyens de transport, etc...) à un abandon des palmeraies par bon nombre de ceux qui les entretenaient. Ce qui eût pour conséquence non seulement un déficit en main-d'œuvre mais également une grave déperdition du capital technologique des oasis.

Il va de soi que toute tentative destinée à modifier positivement cet état de chose, doit tenir compte d'une nécessaire amélioration du statut des producteurs directs.

## b) CULTURES DE DECRUE ET CULTURES DE BARRAGE

Les sédentaires maures et même les semi-nomades pratiquent depuis longtemps d'autres formes d'agriculture dont le rôle n'a cessé de croître dans l'économie des hassania, en étroite corrélation avec le séculaire mouvement vers le Sud et la sédentarisation, qui l'accompagne.

### i. TECHNIQUES ET PRODUITS

Ici encore les conditions naturelles, en particulier la pluviométrie (Touret 1977), imposent leurs lois à des pratiques agricoles très faiblement outillées. La houe et la hache sont, en effet, les instruments essentiels de cette agriculture qui ignorait, jusqu'à des tentatives récentes, la charrue et la roue.

Qu'il s'agisse de culture de barrage ou de culture sous pluie, le produit dominant reste le mil (Sorghum gambicum, en hassania tachallit et sorghum cernum, hechna en hassania). On leur associe souvent le haricot blanc (Vigna siniensis ; hassania : allagan) et les pastèques (Citrullus vulgaris ; hassania : vourfi ou chirkach).

Les rendements sont généralement faibles. Ch. Toupet (1977) avance les chiffres de 6 à 7 quintaux à l'ha pour le sorgho, le seul produit qui fasse l'objet d'une activité commerciale importante, et 4 à 5 quintaux pour les autres céréales et les pastèques. Fortement tributaire des caprices du climat, la production globale souffre par ailleurs des méfaits de certains fléaux naturels (criquets, "mange-mil", rats, etc...), très souvent du manque de semence ainsi que de la faiblesse de la main-d'oeuvre, dès que les superficies cultivables arrosées, inondées, irriguées...) atteignent certaines proportions.

C'est précisément pour se soustraire, ne serait-ce que partiellement, aux irrégularités climatiques que les populations maures ont appris à édifier des barrages sur les cours des principaux oueds, dont certains fonctionnent depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

Il s'agit en fait, la plupart du temps, d'ouvrage très précaire se réduisant à une dique de terre protégée par un dallage de pierres plates. Le travail est exécuté surtout par les haratin et les tributaires.

Depuis la fin des années 50 l'Administration Coloniale, puis Mauritanienne, a bâti un certain nombre de barrages, en principe plus solides que les édifices traditionnels, mais aussi beaucoup plus coûteux.

Ces ouvrages, qui ont parfois contribué à la fixation des nomades n'ont pas toujours eu que des effets positifs. Indépendamment des dégâts prévisibles (épuisement des sols...) l'usage "électorale" (Toupet 1977) des barrages donnant lieu à des implantations désordonnées, voire exagérément nombreuses dans certains endroits, a pu conduire à des situations à la limite de l'absurde : la construction fréquente de barrages appartenant à des tribus différentes sur le même oued<sup>7</sup> a souvent entraîné de nombreux tiraillements, en particulier dans les mauvaises années, lorsque les édifices situés en aval ne reçoivent plus d'eau.

Cette dernière remarque nous amène à parler des conditions sociales qui déterminent l'agriculture de barrage et de décrue.

## ii. CONDITIONS SOCIALES

Les observations générales que nous avons déjà faites concernant le caractère traditionnellement tribal de la propriété terrienne en pays maure, s'appliquent aussi aux terrains de culture inondés et sous pluie. De longs et parfois très violents conflits viennent d'ailleurs jusqu'à présent rappeler l'importance de ce problème dans l'ensemble du monde rural mauritanien.

La propriété familiale de la terre, qui s'exerce dans le cadre de l'appropriation tribale, ne s'accompagnait que rarement d'une mise en valeur directe par le propriétaire.

Comme dans les oasis l'essentiel du travail est ici encore effectué par des haratin rémunérés de manières très variables (Martin 1939, Dubié 1953, Toupet 1977).

Les termes du contrat changent selon les régions, selon que le hartani appartient ou non à la tribu du propriétaire.

Au Tagant, au Trarza et au Brakna, la règle générale veut que le hartani cultivateur, relevant de la même tribu que son propriétaire et ne recevant de lui que la terre, conserve les 9/10e de sa récolte et ne livre à celui-ci qu'1/10e.

En Adrar, quand le propriétaire fournit en sus du terrain la moitié des semences, il perçoit la moitié de la récolte.

Nous devons cependant ici, et en guise de conclusion à tous ces développements sur l'agriculture, insister sur l'évolution très importante qui s'est amorcée dès les premières années de l'occupation coloniale et qui n'a cessé de s'accélérer au cours de ces dernières années. Elle s'est traduite notamment par une accélération de la poussée vers le Sud du peuplement maure, particulièrement des haratin désireux de jouir de la protection relative que l'administration coloniale leur procurait contre leurs anciens maîtres, ainsi que par une sédentarisation toujours plus étendue, qui aboutit de nos jours au renversement de proportion, que nous avons déjà signalé, entre nomades et sédentaires.

Nous reviendrons plus loin sur les implications multiples de cette évolution.

Qu'il nous suffise, pour l'instant, de souligner son importance pour l'agriculture, tant par le volume sans cesse croissant de la population concernée que par la modification des rapports sociaux qu'elle entraîne. Constitués en villages indépendants les haratine ont, en effet, de plus en plus tendance à vouloir s'émanciper des rapports de sujétion qui les liaient à leurs anciens maîtres et à poser dans des termes nouveaux (" la terre à ceux qui le travaillent") le problème de la propriété terrienne.

Les maîtres, à leur tour, privés d'une main-d'œuvre plus que récalcitrante quand elle n'a pas tout simplement disparu, entraînée par un exode plus lointain, commencent à accepter, sans grand enthousiasme, il faut le dire, le travail de la terre.

Tout ceci nous conduit à dire que, au sein même de la société maure, l'ensemble de l'équilibre traditionnel largement fondé sur une hégémonie aussi bien économique que politique des pasteurs nomades est en train de se rompre au profit, tout au moins potentiel, de groupes naguère assujettis, aujourd'hui sédentarisés ou semi-sédentarisés et pratiquant comme activité principale l'agriculture.

### C. QUEILLENTE - CHASSE - PECHE

Ces activités constituent parfois, dans une société, ne l'oublions pas, constamment quêtée par la pénurie, une source de revenus complémentaires non-négligeable. Elles peuvent même, dans certains cas marginaux, se constituer en spécialisations exclusives et quasi-héréditaires.

#### a) LA QUEILLENTE

Elle concerne une grande variété de produits allant des plantes médicinales aux écorces à tanner, en passant par toutes sortes de fruits sauvages particulièrement intéressants pour compléter une nourriture plus ou moins insuffisante dans le cas des esclaves et haratine.

Seule cependant la gomme arabique, jadis cueillie en abondance sur les Acacia sénégales qui bordaient les rives du fleuve du même nom entre le Trarza et l'Assaba, a donné lieu à une activité commerciale notable. Cette denrée qui intervient aussi dans la pharmacopée et l'alimentation traditionnelle (Mokhtar O/Hamidoun 1952 ; Mohamed Salem O/M'Khaïtirat 1959), fut en effet durant deux siècles et demi le pivot des échanges commerciaux entre le monde maure méridional et les traitants européens (Delcourt 1952, le père Labat 1728, La Courbe 1685, Durand 1802, Cultru 1910), la récolte collectée par des esclaves, en général très durement traités, a considérablement baissé dès les premières années de la colonisation, en raison non seulement de l'émancipation (relative) des esclaves, mais aussi d'une chute de la demande liée à la concurrence des produits synthétiques.

Aujourd'hui la cueillette de la gomme, avec une couverture forestière durement affectée par une dizaine d'années de sécheresse et des rapports sociaux en plein bouleversement, est devenu pratiquement insignifiante.

#### b) LA CHASSE

On pourrait, à défaut de longs développements sur son rôle économique, à la vérité marginal, s'étendre sur sa signification psycho-sociale, et notamment le fait qu'elle était étroitement liée à l'activité guerrière en général, à l'engouement encore très vivace pour le tir à la cible en milieu maure...

Après les ravages de la sécheresse et de la guerre du Sahara, un tel propos ne serait pas complètement déplacé pour aider à concevoir une politique efficace de protection de la nature... Contentons-nous ici de signaler l'existence d'un groupe, aujourd'hui menacé de disparition (il s'agit au maximum de trois cent personnes...), pour lequel elle constituait (avec le vol de bétail) non seulement la ressource unique, mais aussi la trame omniprésente de tout le mode de vie. Le caractère pittoresque de ce groupe des Nemadi, qui constitue en fait au sein du monde maure une caste, lui a d'ailleurs valu, dans la littérature ethnologique, une fortune hors de proportion avec son importance réelle dans la société maure (Marty 1930, Brosset 1932, Garbou 1917, Gabus 1952, Laforque 1926).

### c) LA PÊCHE

Les bases de ~~la notoriété des Irraquen~~, groupe de pêcheurs opérant le long de la côte atlantique, et déjà signalés à peu près avec les mêmes caractéristiques au'aujourd'hui par les récits portugais du 15-16e siècle, sont très semblables : une population très réduite (tout au plus quelques centaines de personnes), composée de dépendants (charotins, tributaires), utilisant des méthodes extrêmement sommaires pour capturer un poisson abondant, et subissant, dans le mépris, une exploitation féroce. Sur le très incertain produit de leur pêche, on pouvait, en effet, jusqu'en 1937, compter pas moins de sept redevances différentes appartenant à différents suzerains (Lotte 1937, Gruvel 1906, Gruvel et Chudeau 1909, F.X. Pelletier 1975). Seuls pêcheurs parmi les maures, les Irraquen ont cependant sur les Nemadi l'avantage de collecter un produit moins immédiatement menacé d'écrasement, et susceptible de surcroît d'offrir un intérêt commercial permanent (voir en particulier les œufs de mulot qui servent à faire la préparation d'une sorte de caviar mauritanien, la "putarque"). C'est en raison même de l'intérêt de ce produit qu'ils doivent, après le despotisme féodal (l'exploitation guerrière a disparu mais celle des marabouts reste), subir la loi des compagnies maritimes qui, depuis la création de la Société Générale de la Grande Pêche en 1919 jusqu'à nos jours, exercent une concurrence de plus en plus dangereuse pour les Irraquen tout en leur imposant les conditions les plus rigoureuses pour l'achat du produit de leur pêche.

### D. LES MINES DE SEL

Avant de quitter ce chapitre des ressources traditionnelles, mentionnons, non plus en raison de leur importance économique actuelle, mais plutôt pour leur signification historique et sociologique, les mines de sel. Il s'agit, en effet, d'une activité qui a joué un rôle fondamental dans le commerce maure de l'époque précoloniale et à laquelle les vieilles cités caravanières de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Qualata doivent l'essentiel de leur prospérité passée. Sur le plan sociologique, enfin, l'extraction du sel servait de noyau à tout un réseau de relations de pouvoir,

de clientèle, de dépendance où comme souvent dans la société maure, ceux qui possèdent (ici les Kounta de Ouadane, les Gairs du Trarza) sont rarement ceux qui travaillent : tributaires Agbzazir, haratine, etc... (Gaden 1910, Mère 1911, Diégo Brossat 1932, Duchemin 1951).

Toute tentative pour faire <sup>revivre</sup> cette activité, au demeurant largement capable d'assurer l'autonomie du marché mauritanien en sel devra s'efforcer de faire disparaître ou tout le moins d'atténuer l'exploitation féodale traditionnelle à laquelle elle donnait lieu.

### E. L'ARTISANAT

On ne peut parler des productions de la société maure sans évoquer l'artisanat. Utilisant d'ordinaire des matières premières locales (bois, cuir...), exception faite des métaux (fer, cuivre, argent, or,...), développant parfois des techniques très élaborées (bijouterie...) à l'aide d'un matériel simple (enclume, marteau, foret, poinçon, soufflet...), l'artisanat maure, étroitement lié à l'ensemble du mode de vie, offre une gamme variée de produits allant du moungach (pince à enlever les émines) à la jehfa (imposant balanquin féminin pour les déplacements à dos de chameau) en passant par tous les objets, utiles ou luxueux, nécessaires à la vie des maures.

Traditionnellement rémunéré en nature (lait, céréales, bétail...) dans le cadre des rapports de dépendance et de clientèle qui lient les artisans à leurs maîtres (guerrier ou marabout), le travail artisanal s'est progressivement monétarisé depuis la colonisation sous l'effet des multiples facteurs de décomposition qui minent la société maure, sédentarisation et urbanisation consécutifs à l'effondrement de l'élevage en milieu nomade, affaiblissement des liens tribaux et hiérarchiques traditionnels, modification de la demande qui se concentre de plus en plus sur les objets de "luxu" (bijoux, couverts en argent, théières, cendriers, coffrets, etc...) au détriment de son caractère utilitaire traditionnel...

Cette évolution ne se marque d'ailleurs pas seulement par le passage

d'une production utilitaire à une production de luxe, elle reflète aussi une profonde mutation dans le mode de vie et les goûts des maures eux-mêmes : presque plus aucun artisan ne fabrique aujourd'hui ces anneaux de cheville en argent (akholkhal pl. ahakhal) naguère considérés comme les bijoux les plus prestigieux de la femme maure (O. du Ruisseau 1967, Cahus 1955, Delarozzière 1976).

Ici aussi une somme de qualification considérable est entraînée de disparaître. Dans quelle mesure le savoir-faire des artisans, qui ont fait en de nombreuses circonstances la preuve de leur remarquable faculté d'assimilation (voir le "recyclage" qu'ils font subir à toute sorte de rebuts du monde industriel), dans quelle mesure ce savoir-faire pourrait-il survivre à la débâcle qui mette l'ensemble des structures du monde maure ?

Cette question touche en fait non seulement à la production matérielle des artisans mais en même temps et indissolublement à leur survie en tant que groupe spécialisé au sein de la société maure. Nous y reviendrons plus loin.

Ce que nous pouvons dire au terme de ce bref aperçu des ressources du monde rural maure, ou'il nous a paru nécessaire d'aborder pour mettre en évidence la charpente autour de laquelle s'articule la totalité de l'édifice social que nous sommes appelés à examiner, c'est précisément que les bases de cet édifice, le nomadisme pastoral

et le travail servile, traversent à l'heure actuelle une crise d'une ampleur sans précédent. On assiste à une détérioration généralisée et pratiquement irréversible de toute la production du monde rural maure, alors que s'amorce lentement un changement d'attitude à l'égard du travail manuel, généralement peu prisé.

Cet affaiblissement progressif des capacités de production autonomes est générateur pour la société maure d'une dépendance toujours plus poussée dont nous verrons des indices encore plus nets en examinant la consommation des botane.

## 2. CONSUMMATION

Les conditions rigoureuses du milieu ont imposé à la société maure un ascétisme qui a tôt fait de se transformer sous la houlette de l'Islam en une idéologie du renoncement et de l'épreuve, banissant en principe toute recherche du confort, toute accumulation ostentatoire.

Un indice anecdotique mais parlant de ce mépris officiel de la richesse : on refusait, dit-on, il n'y a pas longtemps dans certaines familles, le port de vêtements neufs, juré de mauvais goût. On les faisait d'abord porter par un dépendant avant de s'en servir soi-même.

Cette théorisation de la pénurie, qui est d'un réel secours moral dans un milieu où il faut souvent déployer une grande énergie et beaucoup d'ingéniosité pour simplement survivre, n'exclut pas dans les faits des soucis d'enrichissement et de faste dans un univers qui exalte par ailleurs, le don, la générosité, la dépense sans contrepartie. Malgré la modestie de ses ressources, la société maure n'échappera donc pas à l'inégalité des revenus, et à la polarisation croissante, ces dernières années, qui l'accompagne entre la richesse et la pauvreté. Mais qu'est-ce que la richesse pour les maures ?

La réponse à cette question est relativement aisée, s'agissant du monde rural traditionnel. Nous nous sommes suffisamment étendus sur la place qu'occupe le bétail dans la vie des pasteurs nomades que sont avant tout les maures pour n'avoir pas besoin de justifier longuement l'idée que pour ces hommes être riche, c'est avant tout disposer de grands troupeaux. Ceci était particulièrement vrai à l'époque précoloniale, où le bétail, expression quasi unique de l'épargne, représentait non seulement la forme privilégiée d'accumulation mais même, pourrait-on dire, la matrice de tout enrichissement.

Par le biais de toutes les redistributions qu'il permettait (partage des produits du troupeau au niveau du campement : lait, laine, viande... ; entretien des animaux confié à des dépendants qui en

profitent, prêt (mnaha) à plus ou moins long terme à des clients ou parents nécessiteux...). Le bétail offrait, en effet, la possibilité d'étendre et d'entretenir les réseaux d'alliance et de dépendance de solidarité, sans lesquels la richesse non seulement n'avait pas de sens, mais même était impossible à amasser et à protéger dans les conditions d'insécurité endémique que connaissait le pays maure jusque vers les années 30.

En fait, dans le cadre du système de la razzia, cette expédition militaro-commerciale qui servait d'activité principale aux guerriers et dans laquelle les mobiles économiques tenaient souvent la première place, le bétail apparaissait à la fois comme le moyen et le but ultime de toute expédition guerrière. Le rôle primordial de la rapidité de mouvement dans ce type d'opération explique le prestige considérable des chevaux de race et des chameaux, véritable richesse enrichissante. Les maures avaient d'ailleurs une conscience parfaitement claire du rôle de ces animaux : l'émir de l'Adrar, Ahmed Ould M'Hamed (1871-1891), faisant ses dernières recommandations à son successeur Ahmed Ould Sid Ahmed, alors qu'il venait d'être mortellement blessé par les balles d'un groupe d'Ideichilli, commence par lui recommander les chevaux de la famille, avant de réclamer vengeance de ses assassins... (Ahmadou Mahmadou Ba 1929).

Si les chevaux de race ont aujourd'hui pratiquement disparu, l'attrait des chameaux, renforcé par la plus grande résistance dont ils ont fait preuve au cours des dernières années de sécheresse n'a cessé, lui, de croître. Il est donc d'autant moins étonnant de voir les nouveaux riches, convertir massivement leurs avoirs en troupeaux de chameaux que, depuis 1973, toutes les taxes sur le bétail ont été suspendues. Les chameaux ne sont d'ailleurs pas seuls à faire l'objet d'une accumulation ostentatoire ou spéculative.

Un homme riche, un maure riche, doit avoir des troupeaux de tous les autres animaux qu'on élève dans la région : vaches, moutons, chèvres, ânes... Il devait aussi avoir beaucoup d'esclaves, et de palmiers bien entretenu, dans les régions d'oasis.

Quoi qu'ils influent encore largement sur le comportement économique d'une très forte majorité de maures, ces modèles, produits d'une civilisation pastorale et rurale, sont en passe aujourd'hui d'être supplantés par des formes d'épargne et d'enrichissement directement issues du monde capitaliste et des villes qu'il a créées. L'insinuation progressive et généralisée de produits de consommation importés, allant de la lame de rasoir au véhicule de tourisme en passant par le transistor, dans la vie quotidienne des maures, contribue, de manière chaque jour plus étendue, à l'accélération de cette mutation.

Aujourd'hui un homme riche aura donc l'essentiel de sa fortune en ville (voire à l'étranger...). Il sera concessionnaire exclusif de quelque chose (automobiles, matériel de bureau, produits alimentaires de grande consommation comme le lait, le couscous, les pâtes...) ou bien propriétaire d'une société immobilière, ayant ses entrées auprès de la commission des marchés de l'Etat (client quasi-unique pour des marchés d'envergure...). Il aura des maisons et une voiture de prestige (de préférence une Mercedes...). Il aura aussi des boutiques de commerce général confiées à de jeunes cousins ainsi que des troupeaux. Ces derniers acquièrent cependant de plus en plus la signification d'un bien de loisirs. Ils tendent à devenir ce que nous appellerions volontiers, par analogie avec la résidence secondaire à l'européenne, des "troupeaux secondaires". C'est à dire que le propriétaire qui fait garder ses animaux par des salariés, ne les fréquente en général que durant ses vacances ou son repos hebdomadaire. Ce qui ne l'empêche d'ailleurs pas d'en tirer de substantiels profits en commercialisant une partie par exemple, dès que la conjoncture est favorable.

L'existence de ces troupeaux de vacance montre, sur le plan de la consommation, les limites de l'intégration du monde maure au marché capitaliste des loisirs, limites qui apparaissent avec une netteté accrue lorsqu'on examine de plus près d'autres éléments de la consommation des maures, qu'il s'agisse de l'alimentation, des vêtements ou de l'habitat.

## A. ALIMENTATION ET CHANGEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES

Nous avons dégagé dans la première partie de cet exposé les bases matérielles de l'univers maure faisant notamment apparaître le caractère très limité des ressources alimentaires offertes par le système de production de cette société. Nous voudrions à présent donner des indications plus précises quoique toujours générales (les données d'enquête fourniront une description plus exacte et plus détaillée) sur l'alimentation et ses changements en milieu maure.

Précisons tout d'abord que le cadre général, institutionnel, dans lequel s'inscrivent les pratiques alimentaires maures est celui de l'Islam malékite qui définit de manière explicite les règles de comportement que le croyant doit appliquer dans ce domaine. Les versets 115 et 116 de la sourate des Abeilles fournissent ici les injonctions de base :

"Allah a seulement déclaré illicite pour vous la (chair d'une bête) morte, le sang, la chair du porc et ce qui a été consacré à un autre qu'Allah. (Mais) quiconque est contraint (à en manger) sans intention d'être rebelle ou transgresseur, Allah sera absolu envers lui et miséricordieux." (Traduction Blachère, 1966).

Les ânes, mulets, chevaux sont également exclus de la consommation alimentaire, bien qu'ils ne soient pas rigoureusement prohibés. Mais les habitudes ont ici un poids peut-être plus puissant que celui des institutions légales.

L'absolution générale dont bénéficie, en Islam, la consommation des produits de la mer, y compris les sirènes, n'est pas venue à bout de l'aversion séculaire que les maures (à l'exception des Imraquen) entretiennent pour le poisson.

La diététique maure est elle-même très étroitement inspirée et conditionnée par la rareté caractéristique du monde saharien. Il convient selon la sagesse populaire de manger de préférence, en un seul repas par jour, une grande quantité d'un même aliment. Le plus apprécié de tous (pour les hommes) c'est la viande, généralement rôtie à même le sable ou bouillie. Elle est aussi consommée sous forme séchée ou boucanée,

et se conserve longtemps ainsi, sans rien perdre, semble-t-il, de sa valeur nutritive. Le poisson, très peu prisé des maures qui lui reprochent en particulier son odeur, tend, là où il peut être vendu frais, à s'imposer aux citoyens dans la recette sénégalaise du Thieboudien (en Qualof = riz au poisson).

Plus que la viande (l'abattage est en fait rare) le lait est la base de la nourriture traditionnelle en milieu maure. Consommé frais ou caillé et additionné d'eau (ce cocktail auquel on ajoute quand on peut du sucre, constitue la boisson nationale des maures, le Zriq), le lait était l'aliment quasi exclusif de nombreux éleveurs, en particulier au cours de la saison des pluies quand les animaux ont un rendement suffisant.

On pouvait alors, surtout les femmes, dans le cadre de la pratique traditionnelle du gavage, en absorber des quantités prodigieuses.

Cette pratique du gavage aujourd'hui en voie de disparition pour des raisons à la fois matérielles (avec la sécheresse et la mort du bétail le lait se fait moins abondant...) et culturelles (modification des goûts esthétiques) a joué et joue encore un rôle très important dans la formation sociale maure.

Vraisemblablement liée, à l'origine, à la pénurie inséparable du milieu saharien et à l'angoisse qui l'accompagne, au souci de lui échapper par la création de stocks de réserve un peu à l'image de la bosse du chameau, le gavage a contribué à faire de la femme maure un être oisif, presque infirme, un objet de prestige dont la valeur (nous le verrons tout à l'heure, quelques fois exorbitante) se mesure (se mesurait) à son embonpoint.

Cette pratique, ajoutée au statut défini par la religion (minorité légale, vêtements amples recouvrant tout le corps...) ou la coutume, a contribué largement à la marginalisation des femmes à tous les niveaux de la vie active. Cela est économiquement d'autant plus gênant que les femmes tendent aujourd'hui, avec la sédentarisation et l'urbanisation à perdre le rôle qu'elles avaient dans la production et la reproduction des biens et des valeurs du milieu rural traditionnel (confection de la

tente et du mobilier, éducation des enfants...)

Pour en revenir au lait, il faut noter que ces dernières années, toujours en raison des graves dégâts qui ont affecté le cheptel, il provenait surtout (en poudre, stérilisé ou concentré) du commerce et de l'aide internationale. Cette adaptation qui rend le monde maure encore plus dépendant à l'égard de ses importations s'est faite en l'espace de quelques années.

On note d'ailleurs la même évolution concernant les autres composantes de l'alimentation maure : depuis une vingtaine d'années, le riz, importé dans sa quasi totalité, s'est substitué, au moins partiellement, au mil, céréales depuis toujours la plus largement consommée en Mauritanie. Les habitants des Ksour, (Quadane, Chinguetti...) qui fournissent à la société maure pratiquement le seul fruit qu'elle consomme, les dattes, font aussi des préparations alimentaires, notamment des galettes, à base de blé et d'orge. Enfin les pastèques, les haricots blancs et, depuis ces dernières années, les légumes verts, entrent sous diverses formes dans la nourriture des agriculteurs sédentarisés.

Les procédés de conservation de ces différents aliments sont très sommaires quand il ne sont pas tout simplement inexistantes. C'est là un problème qui mériterait sans doute une attention toute spéciale, d'autant plus qu'avec la sédentarisation certains obstacles liés à la mobilité (avoir le moins de choses possibles à déplacer...) ont disparu.

Notons à ce propos qu'il n'existe aucun procédé pour une conservation durable du lait, dont le seul produit de longue conservation que l'on tire est le beurre. Or il y a certainement, spécialement en période pluie, de nombreux campements qui produisent plus de lait qu'ils n'en consomment, et qui parfois tout simplement le jettent.

Le stockage des grains réalisés dans des abris très précaires (greniers en paille...), qui ne mettent pas toujours la récolte suffisamment à l'abri des différents agents de destructions (animaux, climatiques...) mériterait d'être étudié et amélioré.

On ne peut terminer ce bref tableau de l'alimentation en milieu maure sans évoquer le thé. Quoique d'implantation relativement récente (ce sont les Oulad Bou Sba qui l'amènent du Maroc vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle (Leriche 1951) il est devenu aujourd'hui un élément fondamental de la vie quotidienne en Mauritanie. Occupant une place de choix dans le budget de consommation des familles (Andrianamana 1979), il a dépassé le stade de simple produit alimentaire pour acquérir la dignité d'un rite social. Il constitue, en effet, le compagnon obligatoire de toutes les conversations, de toutes les réceptions, la boisson par excellence qu'on offre à tout visiteur...

Plus que tout autre produit, il symbolise cette dépendance croissante et vraisemblablement irréversible de la société maure à l'égard de ses importations. La boisson nationale maure, en effet, est importée : le thé vert provient de la Chine Populaire et le sucre de la C.E.E. surtout. L'Association de la Jeunesse Mauritanienne (A.J.M.) embryon d'une conscience nationale mauritanienne dans les années 50 semblait ressentir confusément l'étrangeté de cette situation, lorsqu'assimilant le thé à une sorte de drogue qui freine l'éveil de la combativité populaire, elle préconisa de limiter les séances de thé à deux verres au lieu des traditionnels trois verres que devait nécessairement comporter toute préparation achevée du précieux breuvage.

Le même cheminement de la dépendance peut-être repéré dans l'évolution des goûts vestimentaires et de l'habitat.

#### B. VETEMENTS ET CHANGEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES

Longtemps dominé par l'empire sans partage du tissu dit de "guinée" dont le bleu foncé qui déteint sur la peau est responsable de l'image touristique et exotique des "hommes bleus", l'habillement des maures a connu ces dernières années, sous la poussée des modes et des modèles propagés par les classes aisées des villes, une diversification et un accroissement de sa valeur monétaire très accusés.

Les progrès de la consommation sont ici sans rapport avec l'existence ou la croissance d'une quelconque production textile locale. Alors que la

société maure traditionnelle ignorait pratiquement tout port de vêtement par les enfants jusqu'à l'âge de 8-10 ans, qu'elle n'usait que de quantité de tissus en rapport avec ses besoins réels (les "mlhaf", si melhafa des femmes et les draric si darraa des hommes n'étaient pas aussi amples qu'ils le sont aujourd'hui), alors qu'elle s'efforçait de tirer parti le plus économiquement possible des tissus importés (il n'y a pas si longtemps les culottes bouffantes serwal mlu. serawil des hommes étaient faites des mlhaf usagées de leurs femmes, soeurs, etc...) nous pouvons observer, à l'heure actuelle, une diversification et un accroissement de la consommation qui ne sont pas toujours dénués d'artifice : invasion de tissus multicolores, remplacement progressif des tissus ordinaires relativement bon marché (un boubou de percale coûte entre 500 et 600 ouguiya) par des variétés plus coûteuses, qui font aussi plus riche (un boubou en tissu "hazin" brodé à la main peut aller jusqu'à 5 000 ouguiya et au-delà), etc...

Peut-être positive quant à l'esthétique et au confort, une telle évolution renforce sans aucun doute l'emprise du marché extérieur sur la vie quotidienne des maures, pour le plus grand bonheur des faiseurs de mode.

On retrouve d'ailleurs cette emprise croissante de l'ostentation lorsqu'on examine les transformations de l'habitat.

### C. HABITAT ET CHANGEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES

L'habitat traditionnel en milieu rural maure est constitué par la tente carrée en laine de mouton de dimensions variables (souvent autour de 7m sur 10). Il y en a, en général, une par famille indépendante. Seuls les notables importants en ont quelquefois deux, la deuxième servant alors à accueillir les hôtes de passage ou à abriter les livres et les étudiants chez les grands marabouts.

Confectionnée par les parents de la jeune femme au moment où elle quitte le foyer familial pour rejoindre son mari, la tente, constituée

de bandes de laine tissées séparément et rassemblées, sera tous les deux ou trois ans rajeunie, par remplacement des bandes usées par des neuves. Dans le temps cette opération pouvait être aisément assurée grâce au produit de la tonte du trouneau de moutons (tout le monde en possédait quelques-uns) ou par achat (ou don) de la quantité de laine requise et grâce au travail solidaire (touiza) des femmes du campement. De nos jours, il est devenu beaucoup plus difficile de se procurer la laine, compte tenu des effets de la sécheresse. Celle-ci, nous l'avons déjà noté, a entraîné un exode rural massif (Nouakchott, par exemple passe de 5 867 habitants en 1961 à 134 986 en 1977. "Seconds Resultats" 1977) ainsi qu'une vague de sédentarisation sans précédent. Tout cela n'a pas été sans conséquences sur l'évolution de l'habitat qui a vu un rapide déclin de la tente de laine au profit de la tente en toile blanche (de luxe quand elle provient de l'est mauritanien où on les confectionne à l'aide de bandes de tissu importées de la région de Goundam au Mali ; modeste quand elle est faite de tissus de récupération), de hutte en maille de type surlbien ou... de la baraque faite de pièces et de morceaux qu'on peut voir dans les bidonvilles de la capitale.

Survenue dans les conditions catastrophiques de la sécheresse des années 70, cette évolution dans le rapport des maures à leur espace-dont on n'a pas fini de mesurer les conséquences (écologiques, sociologiques, mentales...) s'est faite, bien entendu, de la façon la plus spontanée, sans l'intervention d'aucune planification ou orientation.

Quelque chose aurait pu, peut-être encore être fait pour tirer un meilleur parti, du moins dans les villes, de l'architecture et de l'urbanisme des vieilles cités sahariennes, ou même des renseignements que peut apporter l'archéologie sur des villes médiévales, aujourd'hui disparues, comme Tegdoust ou Koumbi Saleh, une action qui tienne en particulier compte d'un plus grand souci de préserver l'environnement naturel, esthétique, social, d'un usage créateur des matériaux locaux. ect...

Force est de constater que ce n'est pas dans cette voie que s'orientent l'urbanisme et l'architecture d'aujourd'hui, en Mauritanie, pratiquement livrés à eux-mêmes, c'est-à-dire surtout à ceux qui ont des moyens et dont le souci majeur n'est pas, on s'en doute, la préservation du paysage mauritanien.

Le paysage urbain d'une ville comme Nouakchott (J.P. Pitte, 1975) donne de ce point de vue une illustration éloquentes des résultats auxquels peuvent aboutir l'urbanisation sauvage et la spéculation.

Au niveau des choix individuels, dans le cas s'entend de ceux qui ont des niveaux de revenu leur permettant des choix, on retrouve le même désir de démesure ostentatoire que nous avons déjà rencontré à plusieurs reprises : les plus riches bâtiront des villas à étages avec une quinzaine de pièces, dont parfois les plus importantes, comme des vitrines, demeureront offertes à la seule observation extérieure.

Le mobilier et les ustensiles de ménage, dédaignant eux aussi de plus en plus les productions traditionnelles, subissent l'invasion des objets manufacturés ou des rebus de la société industrielle : les vieilles écuelles en bois sont supplantées par des assiettes en acier émaillé d'origine chinoise ou marocaine, les outres en peau de chèvre font place aux tonnelets métalliques ou aux bidons de caoutchouc sous les tentes des nomades.

L'habitat subit, nous le voyons, des transformations, allant dans le même sens que celles qui affectent l'ensemble de la consommation des maures. Cette société, austère par nécessité, s'est vue peu à peu imposer à travers des modèles qui lui sont étrangers un rythme et un genre de consommation qui la mettent sous l'entière dépendance du marché mondial.

Le plus inquiétant dans cette mutation, est que, loin d'obéir entièrement à la logique du capitalisme, elle préserve et renforce des comportements économiques (destruction somptuaire, don...) eux-mêmes liés à des institutions au contenu pré-voire anti-capitaliste (mariage, parenté tribale). C'est ce que nous allons montrer en examinant de plus

près les mécanismes de circulation et de distribution des biens dans la société maure.

### 3. CIRCULATION -- DISTRIBUTION

Dans cette dernière partie de notre tour d'horizon des bases matérielles de la vie des maures, nous dirons tout d'abord quelques mots des voies et moyens de transport nous donnerons ensuite un bref aperçu des rapports entre économie de marché et économie non marchande afin de mieux éclairer ce qui vient d'être dit en conclusion aux remarques sur la consommation.

#### A. VOIES ET MOYENS DE TRANSPORT

Nous avons insisté à plusieurs reprises dans nos développements précédents sur le rôle des échanges et du commerce transsaharien à l'époque précoloniale.

Il s'agissait d'un commerce caravanier, principalement dirigé nord-sud, et reliant entre elles des villes-marché parfois très actives. L'auteur "d'El Wasit" (Ahmed Ould Alamin (1911) nous dit que Chinguetti au faite de sa prospérité voyait partir pour les mines de sel d'Idjil des caravanes de 30 000 chameaux. Il y a peut-être quelque exagération dans ce chiffre mais il faut noter qu'à Tombouctou, le rassemblement des chameaux des Kounta allant chercher le sel de Taodenni (Tzala) pouvait facilement atteindre jusque dans les années 50, 5000 à 6000 têtes. (Gonière 1947). Les traditions racontent que dans le Tichitt du 16e siècle (cité aujourd'hui aux trois quarts en ruines), quand la ville était entourée d'un rempart, les caravanes devaient parfois faire de très longues queues avant d'être déchargées... Sans parler des grandes caravanes transsahariennes, on peut évoquer les nombreuses petites expéditions composées de quelques chameaux, voire d'ânes, qui permettaient, notamment au début de la saison sèche, aux pasteurs nomades de s'acheter en ville des vêtements, du thé et quelques provisions céréaliers pour la période de soudure.

On le voit donc, le transport caravanier jouait un rôle de premier plan dans la vie économique sociale des maures : par la place qu'il tenait dans les échanges, par l'activité qu'il créait dans les villes-relais sahariennes, par son incidence sur l'élevage.

Le transport caravanier, surtout transsaharien, s'est affaibli au fur et à mesure que se développaient les échanges avec les commerçants européens le long de la côte atlantique et sur le fleuve Sénégal. La colonisation, qui a apportée l'automobile et aidée au processus de désertification, puis la guerre de ces dernières années lui ont porté le coup de grâce, ruinant avec lui toutes les localités difficilement accessibles par l'automobile. Il y a pourtant de nombreux endroits dont l'accès demeurera pendant longtemps réservée aux seuls transports animaux. Sans oublier que pour redonner vie à ces vieilles cités agonisantes que sont aujourd'hui les anciens relais caravaniers (Ouadane, Chinguetti, Tichitt, Oualata) il faut sans doute trouver le moyen de leur restituer au moins une part de leur vocation routière, ne serait-ce que pour en faire des lieux de tourisme un peu animés, à condition que leurs accès et les conditions d'hébergement soient d'un minimum de satisfaction des touristes certes hautement motivés.

L'évolution des voies et des moyens de transport est en fait largement responsable de la dégradation du mode de vie et de production de la société maure.

La création de routes, l'introduction de l'automobile, de l'avion, du train, a agi de façon décisive sur les courants migratoires traditionnels, sur le nomadisme et la sédentarisation, sur les rapports sociaux (l'opportunité s'offre désormais toujours plus grande à un dépendant, un jeune, voire à une femme, de rompre sa sujétion...). La clôture, l'isolement relatifs caractéristiques du monde maure jusque dans les années 50 (Ahmed Bezeid O/Ahmad Miské 1975) sont désormais très profondément ébranlés. L'économie de marché, longtemps cantonnée dans les alentours immédiats des villes, tend à s'insinuer partout.

## B. RAPPORT ENTRE L'ECONOMIE DE MARCHE ET LES AUTRES FORMES DE DISTRIBUTION

Le système des échances dans la société maure traditionnelle fait très largement appel aux dons et prestations sans contre-partie (tout au moins immédiate...) dont les effets continuent d'agir sur la société urbaine et sédentaire d'aujourd'hui

Les dépendants et les jeunes doivent des prestations en travail et en nature aux maîtres et aux aînés, les tributaires et les clients des redevances ou des cadeaux à leurs suzerains...

Les maîtres à leur tour doivent entretenir leur prestige en sachant faire preuve de générosité : il faut donner aux griots, aux parents nécessiteux, aux dépendants qui ne peuvent subvenir à leur besoins.

Les dépenses somptuaires marquant les grands moments de la vie (baptême, mariage, décès...) leur fournissent l'occasion d'une redistribution qui, par l'inflation qu'elle subit, est de plus en plus en rupture avec sa fonction traditionnelle de moment privilégié ou s'affirme la solidarité du groupe.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de ces échanges cérémoniels qui seront examinés plus loin. Disons simplement qu'en se monétarisant sous la pression croissante de l'économie de marché, ils tendent à perdre leur signification d'expression authentique de réseaux de solidarité et d'alliance de la société maure, pour traduire de plus en plus et de la façon la moins "économique" son insertion dans l'univers marchand d'origine européenne.

Nous arrivons ici au terme de l'examen des bases économiques de la société maure, examen qui nous a conduit tour à tour à évoquer la production, la consommation, puis la circulation et la distribution des biens au sein de cette société.

Quelques précisions s'imposent à l'issu de cette brève évocation.

Notre propos pourrait laisser entrevoir une tentative de réhabilitation de "l'auto-subsistance" et de fait il justifie partiellement cette suspicion. Si l'auto-subsistance, en effet, n'est pas synonyme de prospérité, elle signifie au moins indépendance et auto-suffisance. Or ce que nous avons décrit tout au long des pages qui précèdent ce sont, pour l'essentiel, les difficultés et les problèmes nés de la destruction d'un système qui subsistait jusque là sur ses propres ressources. Nous serions par conséquent tentés de dire que s'il présente aujourd'hui des goulots d'étranglement au développement, c'est parcequ'il a été lui-même préalablement étranglé.

Nous ne cherchons nullement par là à le revêtir d'une quelconque auréole de perfection et de martyr (nous avons évoqué ses tares, ses faiblesses, ses contradictions) mais simplement à situer la responsabilité majeure (nous avons rappelé aussi le rôle de la sécheresse et de la guerre) dans le processus de destruction qui a conduit la société maure d'une vicieuse autonomie à une dépendance chaque jour plus marquée à l'égard du marché mondial.

L'analyse de l'organisation sociale maure permettra de mieux juger des effets et des limites de cette insertion.

## II. L'ORGANISATION SOCIALE MAURE

Nous avons plusieurs fois au cours des pages précédentes laissé entrevoir la complexité de l'organisation sociale maure, marquée par l'existence d'un réseau enchevêtré de liens de dépendance, d'allégeance, d'alliance, produits d'une histoire fertile en conflits de tous genres et qui se sont imposés unanimement à tous les membres de cette société quel que soit leur rang. Etroitement liées à l'organisation matérielle précédemment décrite, les structures sociales et les mentalités qu'elles génèrent semblent offrir une résistance plus tenace que celle-ci aux effets destructeurs de l'invasion marchande et survivre même là où leurs bases matérielles ont complètement disparu.

Nous examinerons dans les développements qui suivent, tout d'abord les problèmes ayant trait au comportement individuel, à la parenté et au pouvoir, nous aborderons ensuite l'analyse de la stratification sociale maure.

## 1. PARENTE ET POUVOIR

Bien qu'elle connaisse des manifestations spécifiques d'individualisme, la société maure ignore les individus. Dans ce milieu toute personne se trouve dès la naissance prise dans la trame des relations que lui impose avant tout la parenté.

### A. LA FAMILLE

La famille monogame est la cellule de base de la société maure (de Chassey 1977 et 1979). Nettement individualisée dans l'espace (elle correspond généralement à une tente) elle jouit en principe, et malgré les liens qui l'unissent à des ensembles plus vastes (campement, fraction, tribu...), d'une entière autonomie dans la gestion de ses biens où le mari joue le rôle principal. Cette unité incluait très souvent dans le milieu traditionnel un ou plusieurs dépendants (esclaves surtout).

Les considérations ayant trait à la famille maure et à sa taille doivent être maniées avec précaution si on veut en tirer des renseignements utiles, notamment sur la consommation des ménages. On peut en effet donner des chiffres et dire que la taille moyenne des familles nomades maures était évaluée par l'enquête SEDES de 1964 à 4,2 alors que le recensement national de 1977 fait apparaître un chiffre moyen de 4,84 ("Seconds Resultats" 1977), on peut également, comme le fait ce même recensement, faire ressortir le contraste, pour toute la population mauritanienne cette fois, entre nomades et sédentaires (moy. : 5,88) : entre maures et noirs (la taille des ménages atteint près de 8 personnes chez les Soninkés du Guidimakha, et plus de 6 chez les agriculteurs moular du Gornol) ; entre ruraux et citadins (les familles sont en moyenne plus petites à Nouakchott et dans les centres miniers de Zouérate et Nouarhibou).

On oublie de dire qu'en l'état actuel de la société maure et des normes qui régissent les rapports entre ses différents membres, ces chiffres ne peuvent revêtir qu'une signification approximative et qu'il serait illusoire d'en tirer des conclusions sur, par exemple, des budgets familiaux.

En effet le système social maure a toujours fait place et continue de faire place à des exigences de solidarité, de générosité (le devoir d'hospitalité est une obligation), s'étendant souvent à un nombre d'individus tel que tout calcul économique fondé sur des données numériques précises est non seulement impossible, mais en fait pratiquement sans objet, dans la mesure où les acteurs sociaux eux-mêmes n'ont ni l'envie ni la possibilité de faire la moindre prévision budgétaire.

Dans le cadre du campement nomade, par exemple, si quelqu'un tue une bête, reçoit des cadeaux ou un arrivage, il doit les partager avec tous ses voisins, de la même façon qu'il doit consacrer en permanence une part de ses revenus à l'entretien de ses dépendants et de ses parents nécessiteux.

Malgré les contraintes nouvelles qui accompagnent l'urbanisation et la sédentarisation (il faut tout acheter, il y a de nouveaux besoins...) les normes de solidarité du milieu traditionnel, surtout chez les plus pauvres, sont encore bien conservées. C'est ainsi que de nombreuses familles accueillent des frères, des neveux, des cousins qu'ils entretiennent comme des membres de leur famille.

Il faut néanmoins souligner que ce système, à l'image de toute l'organisation économique et sociale traditionnelles des maures, manifeste des signes de faiblesse de plus en plus nets. Ces fondements les plus sûrs, en particulier les règles d'alliance matrimoniales, ont subi ces dernières années de rapides transformations.

Le mariage maure qui intervenait tôt pour les filles (parfois dès l'âge de 12-13 ans) et relativement tard pour les garçons (25-30 ans)

(Beyriés 1937) requerrait presque impérativement, dans les milieux "nobles", des liens privilégiés de parenté, l'idéal étant d'épouser une cousine paternelle parallèle. Il était, en règle générale, arrangé pour les conjoints par leurs parents. La dote, versée en nature (bétail), aux parents de la mariée, servait essentiellement à équiper le nouveau ménage. Ecrivant en 1937, l'administrateur colonial Beyriés, constatait déjà les transformations rapides affectant l'ensemble de ces règles. Les parents commencent à perdre leur prérogatives, les hommes se marient plus tôt et de plus en plus avec des personnes de leur choix, les jeunes femmes par contre se marient plus tard et refusent parfois les conjoints qu'on veut leur imposer.<sup>3/</sup>

Cette évolution née de la colonisation (le pouvoir et l'école coloniale supplantent progressivement les pouvoirs de l'enseignement traditionnel, le respect de l'autorité parentale et des aînés faiblit...) en libérant le marché matrimonial, livré par ailleurs à l'invasion de l'économie monétaire, a entraîné une inflation galopante de la dote qui atteint aujourd'hui, dans certains mariages, des chiffres astronomiques : les banquets de réception atteignent facilement le millier de convives... D'autres phénomènes comme la polygamie et l'instabilité conjugale (l'enquête de la "Moyenne Vallée" notait déjà qu'en moyenne une femme maure contractait 1,32 mariage...) peuvent être, au moins partiellement, mis au compte des mêmes agents.

L'exode rural et la sédentarisation de ces dernières années n'ont fait qu'accentuer un mouvement déjà largement entamé. La migration vers les centres urbains, entraînant surtout les hommes jeunes, accentue le déséquilibre du sexe ratio tant dans les grandes villes où les hommes sont en nette majorité, que dans les campagnes, où en certains endroits ne subsistent plus que les femmes, les enfants et les vieillards.

---

3/ Une enquête de 1954, citée dans "la Moyenne Vallée du Sénégal" (Boutillier et al 1962) situe l'âge moyen au 1er mariage chez les femmes maures entre 23 et 28 ans .

D'un côté elle alimente la tendance inflationniste de la dote, l'instabilité familiale et le bouleversement continu des normes du mariage traditionnel, de l'autre elle condamne au célibat de nombreuses femmes du monde rural que seuls peuvent épouser des cousins désormais introuvables.

Qu'on le célèbre donc comme expression positive de la solidarité qui unit les hommes dans la civilisation maure ou qu'au contraire on le condamne comme survivance négative et obstacle au développement, le "communaucratisme" maure (le terme est utilisé par Julius NYERERE pour qualifier les formes de solidarité propres aux sociétés africaines, Y. Benot 1972.) et son ressort fondamental qu'est le mariage consanguin est entrain de subir des transformations qui semblent le conduire vers sa disparition<sup>4/</sup>

Pourtant, nous dira-t-on, des manifestations plus larges de l'esprit communautaire issu de la parenté comme le "tribalisme" et le régionalisme" dont tout le monde s'accorde à reconnaître les effets néfastes sur le développement, loin de dépérir, s'étendent et s'épanouissent.

#### B. TRIBU ET TRIBALISME

En effet, la société maure apparaît de prime abord et surtout pour elle même comme un ensemble de tribus ; tout individu se reconnaît et se présente comme membre d'une collectivité tribale.

En apparence toute simple, cette notion se révèle à l'examen subsumer des contenus fort variés.

---

<sup>4/</sup> On remarque déjà dans l'enquête citée par Routillier et al l'affaiblissement de la parenté dans le mariage maure. Seuls 37 % des mariages recensés ont lieu entre parents. (Dont 27% concernent des cousins au 4e et 6e degré) alors que chez les Paulhs ce chiffre est de 65 et qu'il est de 56,5 pour les Toucculeurs.

Il est vrai que l'échantillon maure de l'enquête est constitué à 38% d'agriculteurs c'est à dire surtout des haratine quère concernés par les impératifs du mariage consanguin.

Une tribu c'est avant tout un nom, ou plus qu'un nom, un label, renvoyant à un ancêtre commun. Tout maure sera réputé faire partie des Oulad (fils en hassania) un tel ou des Id (fils en berbère) un tel. Nous disons label, car on fait la filiation revendiquée à l'égard de l'ancêtre commun ne concerne généralement qu'une fraction limitée des membres réels de la tribu. Sur les 1579 tentes-ménages que comptait par exemple en 1944 la tribu des Oulad Ebieri, seuls 280 familles étaient effectivement considérées comme descendantes de l'ancêtre éponyme. Les autres étaient constituées d'immigrés, de tributaires d'affranchis, d'artisans, etc... (Dubié 1953, cité par de Chassey 1977). On connaît des exemples de tribus dont la formation récente et hétéroclite (Ahel Sidi Mahmoud de l'Assaba) ou l'extrême ouverture aux immigrants (Requeihat) ont stimulé l'énergie et la combativité.

Au delà du nom, la tribu représente un cadre de vie économique et institutionnel.

Nous avons noté que les terrains de culture, les points d'eau et les pâturages qu'ils commandent constituaient des propriétés collectives de la tribu, utilisées, entretenues et gardées en son nom

Cet élément de territorialité qui est loin d'être négligeable dans l'évaluation du tribalisme ou du patriotisme tribal (attachement à la terre des ancêtres, pour laquelle ils se sont battus et où ils sont enterrés, dans laquelle on a en général toute sa mémoire, et tous ses souvenirs...), est doublé d'un ensemble de pratiques et d'institutions qui font de la tribu, une entité politique.

On oppose généralement ici le caractère "républicain" du pouvoir en milieu maraboutique, où l'assemblée de la tribu (jema) joue le rôle principal, à son allure autocratique ou monarchique chez les guerriers, où le poids individuel du chef est beaucoup plus important (Dubié 1937).

Il s'agit en fait, à quelques exceptions près, d'une question de nuances, plus liée, d'ailleurs à un problème de légalisme juridique (les marabouts étaient en règle générale, plus soucieux que les guerriers du respect des lois islamiques...) qu'à l'étendue d'un pouvoir personnel. En effet, malgré la fixation plus ou moins héréditaire de

de l'exercice du commandement dans certaines familles (aussi bien maraboutiques que guerrières) le pouvoir politique traditionnel en milieu maure est toujours resté fragile. Même dans les quatre émirats dont nous avons évoqué la formation dans notre introduction historique (Trarza, Brakna, Tagant, Adrar), il n'est jamais parvenu à constituer autre chose que des ébauches de ces appareils spécialisés (administration, justice, armée, police...) qui accompagnent la genèse de tous les états.

On pourrait se demander, précisément, si le poids du "tribalisme" d'aujourd'hui n'est pas, paradoxalement, un produit de la faiblesse des institutions tribales pré-coloniales dans la mesure où la subversion de toutes ces institutions n'est pas parvenue à faire disparaître les tribus.

Rappelons, avant d'entamer cette interrogation, que la solidarité tribale, entretenue par l'action tonique de conflits incessants, (le danger extérieur représente on le sait un puissant facteur d'unité...) constituait une véritable assurance sociale multiforme (accident, guerre, maladie, vieillesse). Il revêtait donc, outre son aspect géographique et sentimental, une signification économique très précise pour tous les membres de la tribu. Cette remarque s'imposait préalablement à tout développement sur la nature idéologique du tribalisme. Car il s'agit aussi d'une idéologie qui invoque le Coran et le Hadith comme fondements ultimes...

Nous nous demandons à l'instant si la fragilité des institutions tribales, aussi bizarre que cela puisse paraître à première vue, n'était pas pour quelque chose dans la survie du tribalisme ; le caractère diffus, insaisissable, mental ou idéologique en somme du phénomène jouant comme une sorte de protection naturelle, quand bien même ses bases matérielles auraient disparu.

C'est peut-être un aspect de la question, mais il nous semble ici encore nécessaire de revenir à l'histoire pour tenter d'éclairer la dialectique étrange qui anime la société maure d'aujourd'hui dominé par un capitalisme difforme qui se sert du tribalisme tout en étant servi par lui.

En réalité le cadre tribal maure n'était pas, avant la colonisation, qu'un lieu de solidarité ; il servait aussi à assurer la reproduction de rapports de dépendance et d'oppression (celle des plus faibles par les plus forts, des marabouts par les guerriers, des esclaves et des tributaires par les maîtres...). Le stratège idéologique de la colonisation française en Mauritanie, Coppolani, l'avait fort bien compris.

Pour tirer adroitement profit des contradictions d'une société maure, en proie à la fin du siècle dernier à d'innombrables conflits, il préconise une politique "d'apprivoisement" à l'égard des "opprimés" (marabouts, tributaires...), doublée d'une action militaire destinée à briser la résistance de ceux qui s'opposent à la "pénétration" officiellement "pacifique".

L'organisation tribale, et particulièrement la chefferie tribale (Ahmed Ould Mohamed Saleh 1959), seront fortement mises à contribution dans ce processus. Ils cesseront progressivement d'être une expression autonome des collectivités maures pour revêtir de plus en plus le caractère d'outil d'intervention et de manipulation de l'administration coloniale sur la société bedouine. Le commandement désormais octroyé à des chefs préalablement "fidélifiés" (le terme est de Hamid El Mauritanij 1975), c'est à dire en particulier rémunérés en espèces, servira de cadre de collecte des impôts, de recrutement des auxiliaires armés des troupes coloniales (goum), de contingents d'élèves, pour les écoles, etc...

La sainteté elle-même n'échappera pas à ce détournement : l'autorisation de faire des quêtes, des tournées de Ziara qui assuraient le plus clair du revenu des grands marabouts, servira dorénavant à récompenser une sainteté sinon complice, du moins bienveillante à l'égard du colonisateur. Telles sont, à notre avis, quelques-unes des considérations que l'on peut avancer pour essayer de cerner le tribalisme monétarisé et pseudo-capitaliste d'aujourd'hui dont les manifestations multiples, unanimement dénoncées mais non moins unanimement pratiquées (favoritisme, népotisme, régionalisme, recrutements pléthoriques et injustifiés à tous les niveaux de l'appareil administratif...) grèvent sérieusement non pas le développement, mais

même la simple mise sur pied d'une administration dotée d'un minimum de fiabilité et d'efficacité.

Quel sera l'avenir de ce phénomène ? A en juger par la faiblesse des résultats obtenus en vingt ans par le gouvernement de MOKHTAR OULD DADDAH qui a toujours proclamé une volonté officielle d'en finir avec le système tribal, il est permis de penser que le tribalisme n'est pas près de disparaître.

Ni la décision de laisser s'éteindre la chefferie traditionnelle en ne remplaçant pas les chefs qui viennent à disparaître, ni le remplacement des noms des régions administratives (à connotation tribale ou ethnique) par des numéros (1ère région, 2ème région etc...) ne sont parvenus à effacer une réalité que certains des hommes du coup d'état du 10 juillet, dans le souci de se démarquer du régime de MOKHTAR OULD DADDAH prétendent tout bonnement restaurer (of notamment les premiers discours de MOUSTAPHA OULD MOHAMED SALEK).

On peut cependant avancer que ce phénomène diffus et insaisissable du tribalisme, déjà partiellement détruit par les progrès de l'économie marchande aura, tout comme l'ensemble des hiérarchies et des valeurs de la société traditionnelle, de plus en plus de mal à se maintenir face aux exigences d'une société où la richesse mesurée en argent s'affirme tous les jours davantage comme au une de toutes les valeurs.

## 2. STRATIFICATION SOCIALE MAURE

L'organisation en tribus se double au sein de la société maure d'une hiérarchie entre des groupes<sup>B</sup> présentant des caractéristiques très proches de celles par lesquelles on définit généralement les castes, notamment l'endogamie et la spécialisation professionnelle. Tout maure, en effet, appartient de par sa naissance à l'une des groupes suivants : guerrier, marabout, tributaire, artisan, griot, hartani (esclave libéré), abd (esclave).

Quels sont les fondements de cette répartition? Quel est son degré

de rigidité ? S'agit-il d'un véritable système de castes ? Ces questions ne revêtent pas seulement un intérêt théorique. Leur complète élucidation permettrait aussi de comprendre pourquoi, dans la société maure d'aujourd'hui, même sédentarisée, urbanisée, bureaucratisée, l'empreinte des spécialisations précédemment énumérées reste si forte.

Voyons tout d'abord les différents groupes constitutifs de la société maure, nous essaierons ensuite de fournir quelques éléments de réponse aux questions qui viennent d'être posées.

#### A. LES GUERRIERS

Issus pour la plupart des différentes vagues de peuplement arabe qui ont atteint le Sahara Occidental à partir de la fin du 13<sup>e</sup> siècle, les guerriers (arah, hassan)<sup>+</sup> représentent le groupe politiquement dominant de la société maure, depuis la fin de la guerre de Charr Febbe (1674). Numériquement peu importants (ils ne représentaient pas plus de 15 % des maures de Mauritanie selon une enquête SEDES de 1964 citée par F. de Chassey), ils devaient à l'exercice direct et fréquent de la violence leur situation d'hégémonie.

Ils ne dédaignaient pas, à l'occasion, et pour entretenir la crainte qu'ils inspirent aux autres couches de la société maure, de pousser la brutalité jusqu'aux limites de la terreur : exécutions sommaires, mutilations, tortures, venaient parfois rappeler aux récalcitrants le sens de la hiérarchie (I. Hamad 1914).

Les guerriers pouvaient de la sorte s'assurer des rentes permanentes en collectant des redevances sur leurs tributaires et leurs clients (Gerhard 1910, J. Durant 1947, Aubinière 1949).

La violence (et surtout la rapidité...) tenaient aussi une place centrale dans l'activité fondamentale, à mi-chemin entre le sport et l'entreprise commerciale (Aubinière 1947) que constituait

---

+ Guerrier: sing.:hassani; pl. : hassan

pour les guerriers la razzia. Dans cette vie dangeureuse dont Diego Brosset (1935) a admirablement décrit les servitudes et l'âpre grandeur, il faut distinguer le petit brigand sans foi ni loi (le hseysini) du chevalier au grand cœur capable de risquer sa vie pour des raisons de devoir ou d'honneur.

Dans les deux cas, l'exercice immédiat de la violence, aussi bien pour le hassani de base que pour l'Emir, reste cependant le moyen fondamental de se procurer (de manière régulière ou épisodique) les biens nécessaires à leur subsistance.

Avec la colonisation, la situation de ce groupe a connu une évolution très rapide.

La monopolisation de l'administration de la violence par le pouvoir colonial, en rétrécissant dangeureusement ce que Hervouet (1975) appelle "l'espace de l'aventure", porte, en effet, une entrave décisive à l'action des guerriers qui, à la différence des marabouts, ne disposaient en général que de très peu de ressources propres (Dubié 1953).

Leur situation aurait même pu devenir catastrophique si l'administration française n'avait pas décidé, pour des raisons politiques, de prendre en considération les droits féodaux qu'ils exerçaient sur leur tributaires. De nombreux arbitrages permirent ainsi, jusque vers les années 40 (la principale redevance sur la terre dans le sud ouest mauritanien, le bakh, est rachetée aux guerriers par l'administration en 1938, les droits sur les Imraquen sont rachetés en 1944...) le rachat en bloc et en principe définitif des redevances de nombreux dépendants (il fallut parfois, pour des familles d'éleveurs, se séparer d'un coup de la moitié de leur bétail !).

Ces rachats, en légitimant le rapport de force anté-colonial, ont contribué à asseoir sur de nouvelles bases l'hégémonie guerrière, par ailleurs pleinement reconnue à travers l'officialisation de l'institution émirale.

Malgré les avantages de cette nouvelle situation dont les éléments les plus proches de l'administration coloniale tireront de substantiels profits (les guerriers comme auxiliaires militaires, les marabouts comme interprètes ou agents de renseignement...) les guerriers, peu préparés par leur mode de vie aux formes de concurrences pacifiques, devront se résoudre à voir les marabouts (ou même parfois des tributaires...), plus familiarisés avec les études et le commerce, leur ravir progressivement une bonne part de leur ancienne primauté.

De nos jours et à quelques notables exceptions près, la plupart des commerçants et des hommes d'affaires de quelque envergure, en milieu maure, sont des marabouts. Et les guerriers semblent avoir trouvé une forme de continuité avec leurs anciennes activités en s'orientant de préférence vers les professions militaires (la majorité des officiers supérieurs maures est d'origine guerrière...) qui du reste, même dans les sociétés industrielles, sont souvent décrites comme des castes (endogamie, forte tendance à l'auto-reproduction, etc...)

Dans les campagnes où la présence de l'administration centrale est toujours restée épisodique et superficielle, le pouvoir de quelques grandes familles guerrières semble avoir conservé une part de sa vigueur, notamment parmi les familles émirales du Tagant et du Trarza.

Nous dirons pour finir que si le contenu matériel de l'appartenance guerrière a considérablement changé, son contenu psychologique comportemental a bien résisté : le sens de la hiérarchie, le mépris des autres groupes jugés inférieurs, le peu d'enthousiasme pour les travaux manuels et productifs... attestent de la vivacité des schémas mentaux traditionnels. On rencontre d'ailleurs la même résistance dans les milieux maraboutiques.

## B. LES MARABOUTS

Si l'on voulait simplifier à l'extrême on dirait que, dans la hiérarchie sociale traditionnelle de la société maure, les marabouts (mrabit pl. tolba ou zawi pl. zawaya) viennent après les guerriers. Globalement méprisés par ces derniers comme des êtres couards et fourbes, les marabouts haïssaient les guerriers pour leur brutalité, leur ignorance et leur mépris des règles de l'Islam ; la piété et la science étant les

valeurs suprêmes de l'univers maraboutiques.

Par delà cette schématisation on pourrait évoquer la façon nuancée dont le guerrier terrouzi (du Trarza) Sidi Meila définit marabouts et guerriers par rapport à eux-mêmes et les uns par rapports aux autres. "Le vrai maghvri (le noble chevalier) dit-il, est un homme d'honneur et de religion.

"Le vrai zawi (marabout) est un homme de religion et d'honneur.

"Le simple hassani (guerrier) est un homme d'honneur sans religion.

"Le simple mrabit est un homme de religion sans honneur.

"Le hseysini (diminutif de hassani) est un homme sans religion ni honneur".

"Le Mraybit (diminutif de mrabit) est un homme sans religion ni honneur".

(Mohamed El Mokhtar Ould Bah 1969 p. 31-32). Cette série de définitions, à la fois par son ordre (les guerriers viennent en 1er...) et par sa symétrie, traduit assez fidèlement le caractère bicéphale de la société maure, où, après les guerriers, et quelquefois avant eux, les marabouts tiennent un rôle dirigeant. Plus nombreux (ils représentaient en 1964 selon l'enquête déjà citée de la SEDES, 36 % des maures de Mauritanie) ils étaient mieux préparés que les guerriers à résister aux effets de l'occupation coloniale.

La base de leur pouvoir, en effet, ne se trouvait pas dans l'exercice de la violence, elle reposait plutôt sur leur poids économique et idéologique au sein de la société maure.

#### a) L'Element Matériel

Les tribus maraboutiques étaient propriétaires de la quasi totalité des points d'eau (des puits), des terrains de culture, des oasis, des troupeaux, des esclaves... Ils détenaient aussi un monopole de fait des activités caravanières et commerciales. C'est parmi les grandes familles maraboutiques, en particulier les familles des principaux dirigeants des confréries religieuses que ce sont accumulées, et cela bien avant la colonisation (Stewart 1973), les premières fortunes maures.

Pour toutes les raisons que nous avons déjà évoquées, ce phénomène ne fera que s'étendre avec l'instauration de la paix coloniale (Dubié 1953).

L'accumulation maraboutique des richesses qui s'amorçait ainsi est très étroitement liée à la fonction religieuse de la classe cléricale. Non seulement les dons multiples des disciples y contribuaient (et y contribuent encore) de façon décisive, mais aussi la nature particulière des rapports entre le marabout et ses telamid (disciples). Ceux-ci en effet, ne sont plus exclusivement fondés sur la possession directe comme dans l'esclavage, ou la menace d'une répression immédiate et terrestre comme dans la relation tributaire avec les guerriers, mais également et pour beaucoup sur la peur des forces obscures dont les marabouts sont réputés commander le déclenchement.

Ces "administrateurs de l'invisible" (l'expression est utilisée par Marc Bloch 1947, pour qualifier l'ordre ecclésiastique dans la société féodale médiévale européenne) pouvaient ainsi se passer d'avoir l'oeil sur des dépendants libres, gérant et entretenant leurs biens à une échelle et avec un zèle que ne pouvait permettre la relation servile. Cette remarque nous conduit à parler de l'autre composante essentielle du pouvoir maraboutique, sa dimension religieuse.

#### b) Le Ressort Idéologique

La société maure est, on le sait, à 100 % musulmane, mais tout le monde n'est pas concerné au même degré et de la même façon par cette appartenance à l'Islam. Evoquant à la fin du siècle dernier ce qui restait de la législation musulmane au Shingit (le pays maure) et ce qui avait disparu, Ahmed Ben Alamin (1911) écrivait dans son Wasit.

"Le talion a disparu chez les marabouts mais le meurtre chez eux est rare. Cependant pour le reste ils suivent l'orthodoxie.

"Quant aux guerriers et à la plupart des tributaires ils ne craignent pas de commettre des parjures. Ils n'observent aucune des prescriptions d'Allah ! la femme chez eux ne participe pas à l'héritage

et ils ne respectent pas le bien des orphelins" (p. 532).

Ce propos qui émane d'un marabout et qui mérite à ce titre quelques réserves n'en indique pas moins une vérité essentielle en milieu maure : l'orthodoxie religieuse et les pouvoirs qu'elle confère sont affaire de marabouts.

La spécialisation maraboutique dans les affaires religieuses se marque par le monopole quasi exclusif que les Zawaya entretiennent sur les instruments de production et de reproduction de la sainteté : l'enseignement et les confréries.

#### 1. L'Enseignement Traditionnel

L'enseignement traditionnel en arabe ne concerne pratiquement en effet que le milieu maraboutique. La scolarité des esclaves et des tributaires se limitait en général à la récitation de la Fatiha (la sourate initiale du Coran).

Quelques familles guerrières de haut rang faisaient donner à leurs enfants une éducation plus poussée mais qui n'allait guère au delà de la mémorisation d'une partie plus ou moins étendue du Livre Saint.

"Quant aux Marabouts, écrit Ahmed Ben Alamin, on n'en rencontre aucun homme ou femme qui ne sache lire et écrire. Et à supposer que dans quelque tribu il en aille autrement, il s'agit d'un phénomène rare qui ne concerne pas plus de 1 % des Zawaya." (p. 517)

En réalité, chez les marabouts eux-mêmes, malgré une réelle généralisation de l'instruction de base, d'importantes inégalités subsistent entre hommes et femmes (Leriche 1952), entre tribus, entre régions...

Les conditions très difficiles dans lesquelles se déroulaient l'enseignement (Ahmed Ben Alamin 1911, Beyriés 1935), profondément marqué par cette rareté dont nous avons à plusieurs reprises noté les effets à tous les niveaux de l'organisation sociale maure (outillage, équipement scolaire, prise en charge du système, rémunération des enseignants, méthodes, programmes, débouchés...), en ont fait l'apanage

ésotérique et figé d'une minorité de clercs. Le recensement des bibliothèques et des oeuvres mauritaniennes montre la place exorbitante qu'occupent dans cet enseignement les gloses théologico-juridiques et littéraires par rapport aux écrits à vocation technique ou pratique (Massignon 1909, Mokhtar Ould Hamidou et Adam Heymowski 1975). Au simple plan de l'alphabétisation, les résultats globaux de l'enseignement traditionnel sont quelque peu décevants : le recensement national de 1977 donne sur un taux global d'alphabétisation de 17 %, 15 % d'alphabétisés en arabe ou en arabe et français (Seconds Résultats...1977)

Des chiffres légèrement différents fournis par une étude de l'UNESCO (1978) indiquent que 10,3 % de la population mauritanienne sont alphabétisés en arabe. Ces chiffres concernent, il est vrai, la totalité de la Mauritanie, incluant donc les populations négro-africaines, nettement moins touchées par l'enseignement traditionnel en arabe que les maures, parmi lesquels nous avons noté que seuls les marabouts étaient réellement concernés. A l'heure actuelle, l'enseignement traditionnel dont Beyriés notait déjà le déclin en 1937, fournit un contingent non négligeable d'enseignants, de magistrats et d'élèves aux établissements secondaires mauritaniens. Ce phénomène qui s'est étendu, particulièrement pour les enseignants, depuis la mise en application de la réforme de 1972 tendant à une arabisation plus poussée dans l'enseignement (I.P.N. 1978) n'a pas que des avantages, sans parler de la baisse générale du niveau de l'enseignement qu'il entraîne (nécessaire inévitable dans une période de transition<sup>5/</sup> et qu'il

On doit noter qu'il s'accompagne du transfert, dans l'enseignement public, des tares du système traditionnel (méthodes et contenus scholastiques...) lié à la reproduction du pouvoir des hommes de caste

---

5/ Effectif total des enseignants du fondamental en 1976-77 = 1668 - sur ce total on comptait 709 moniteurs et monitrices du cadre (les qualifications les plus faibles...)  
 Sur ce total il y a 262 moniteurs d'arabe (contre 101 de français) et 133 moniteurs du cadre (contre 178 en français)  
 En 1977-78 la situation était la suivante dans le fondamental/  
 Total des enseignants : 1765  
 Total des moniteurs et moniteurs du cadre : 790  
 Moniteurs d'arabe : 321 ; de français : 100  
 Moniteurs du cadre d'arabe : 135 ; de français : 180  
 (Ministère de l'Éducation 1977, 1978).

maraboutique. Cela dit, l'enseignement n'est pas l'instrument idéologique unique du pouvoir maraboutique, il y a aussi et surtout la sainteté dont le mouvement confrérique constitue la manifestation la plus massive et souvent la plus lucrative.

## 11. Les Confréries

Associé à la sainteté individuelle et pour ainsi dire inorganisée, le phénomène confrérique, très répandu dans le monde musulman, a joué dans la formation et l'évolution de la société maure un rôle de premier plan.

Si l'on voulait être exhaustif, il faudrait interroger cette notion de sainteté, examiner de près dans quelles conditions elle advient, comment elle se manifeste et comment elle agit, comment elle se transmet, etc... sans entrer dans le détail de toutes ces questions qui relèvent dans leurs implications ultimes d'une théorie globale des phénomènes magiques et religieux, nous nous contenterons pour éclairer le rôle de la classe maraboutique dans la société maure de quelques brèves indications. Il y a d'abord la peur de la mort et du châtement dans l'au-delà, la question fondamentale du salut de l'âme en général dans laquelle le Saint intervient comme intercesseur, avocat et guide, auprès des autorités divines. D'où l'intérêt, par exemple, de se faire enterrer auprès d'un saint pour qu'il intercède en votre faveur durant les interrogatoires qu'on ne peut manquer de subir aussitôt que l'âme a quitté son enveloppe terrestre.

Il y a aussi le poids d'un déterminisme universel et général régnant sur une nature que la conscience populaire maure a abondamment repeuplée de toutes sortes d'êtres, (diables, génies, djins, vampires, etc... Laforgue 1932) dont tout le monde subit, en bien ou en mal, la présence silencieuse.

Le Saint, le marabout, le guérisseur sont précisément installés dans la gestion de cet univers de l'ombre. Une gestion du reste, qui, dans un monde aux ressources plus qu'incertaines, ramporte les seuls revenus littéralement miraculeux, puisque les seuls dotés de la faculté de

de s'accroître en période de crise c'est quand il y a des problèmes économiques, sociaux, psychologiques qu'on recourt au marabout. Il faut cependant se garder d'être trop unilatéral dans l'appréciation de ce phénomène maraboutique et confrérique et souligner qu'il ne fonctionne pas uniquement dans le sens d'une fonction opérée par le maître sur les biens ou le travail des disciples. Le marabout à son tour doit être capable de secourir ses telamid, d'accueillir généreusement des hôtes de passage, de donner aux quérandeurs, ainsi qu'à ses propres maîtres, quand il en a. Contrairement à la représentation que s'en faisait l'administration coloniale prête à voir partout des réseaux de conspiration à la solde d'une volonté lointaine et obscure (Coppolani et Depont 1902), les confréries, au-delà de leur appareil initiatique et mystique, constituent une manifestation particulière de l'exploitation (et aussi de la solidarité) qui règnent dans la société traditionnelle maure. Si les grandes ramifications du mouvement confrérique (Qadiria, Tijania...) n'ont plus guère d'existence organisée en pays maure, certaines de leurs excroissances plus ou moins récentes semblent au contraire avoir conservé une part de leur vigueur : le Tijanisme "onze grains" des disciples de Hamahulhah, la Hafidia tijanite de Menne Abbe Ould Mohamed Ould Tolha et Cheikh Brahim Niass (de Kaolack au Sénégal), la curieuse petite secte des qhoudf fondée au début du 19e siècle par le boussati Cheikh El Mokhtar Ould Taleb Amar Ould Nouh etc... Notons enfin l'existence de deux petites communautés agricoles fondées sur le dévouement au chef religieux, celle des Abel Adde à Boumeid, et celle créée au début du siècle à Arqueinit, non loin de Néma, par Cheikh Tourad Ould Abbas, petit-fils de Cheikh Mohamed Fadel (Mohamed Lemine Ould Hamoni 1959). Tous ces groupements sont d'ailleurs numériquement marginaux au sein de la société maure, et le prestige de certains cheikh (pluriel de Cheikh) "inorganisés" confrériquement parlant, mais réputés pour leurs pouvoirs miraculeux, comme Yacoub Ould Cheikh Sidia dans la région de Poutilimit, semble être beaucoup plus lucratif (voir en particulier la pratique du Nadher qui consiste à promettre un don au Cheikh, très souvent sans l'avoir jamais vu, si tel ou tel événement se produisait...). Tels sont, dans leurs grandes lignes, ce qui nous paraissent être les éléments essentiels qu'il

faut avoir en vue lorsqu'on examine la place et le rôle des marabouts dans la société maure d'hier et d'aujourd'hui. Nous avons noté le poids économique et idéologique de ce groupe, étroitement lié à la place privilégiée qu'il occupe dans les institutions scolaires et religieuses de l'une des rares sociétés de pasteurs qui ait su entretenir et développer une culture écrite d'envergure.

Nous avons évoqué les conditions meilleures d'adaptation qui s'offraient à lui par rapport aux guerriers, face à l'occupation coloniale dont les stratèges ne se privaient pas d'ailleurs d'user des rivalités et des dissensions qui opposaient ces deux groupes pour mieux asseoir leur propre hégémonie (R. Armand 1906). Il nous faut ajouter pour finir que, malgré l'évolution lentement amorcée avec la colonisation, l'affaiblissement de l'enseignement traditionnel et de l'influence des confréries, le pouvoir maraboutique, fortement représenté dans le pouvoir d'Etat (de Chassey, 1978, a montré le passage conjoint des guerriers et des marabouts du sommet de la hiérarchie traditionnelle à celui de la hiérarchie étatique actuelle) garde encore une large place dans les structures de la société maure.

### C. Les Groupes Dominés

Les guerriers et les marabouts forment donc le sommet de la hiérarchie sociale maure où ils exerçaient et exercent encore, sur des groupes dominés un pouvoir politico-religieux fondé sur une spécialisation héréditaire. Qui sont ces groupes dominés et comment ont ils évolué ?

#### a) Les Tributaires

Résidus de populations antérieures affaiblies ou détruites par les invasions successives, en particulier arabes ; reliquat de tribus naguère puissantes et vassalisés à l'issue de guerres malheureuses, les tributaires occupent dans l'échelle sociale maure une position intermédiaire entre la noblesse et l'esclavage. Sous ce qualificatif nous regroupons en fait ici les éléments disparates que seule leur vassalité permet de rapprocher.

## i. Les Tributaires proprement dits

Ce sont ceux qui paient tribut. Peu nombreux (pas plus de 5 % de population maure globale selon l'enquête SEDES de 1964), les aznaqa ou ashab (c'est ainsi qu'on les appelle en hassania) relevaient quasi exclusivement de l'autorité des guerriers.

Spécialisés en général dans l'entretien et la garde des troupeaux, les aznaqa, taillables et corvéables à volonté, payaient à leurs suzerains une multitude de redevances (ghrama, horma, maouna, bakh...) entrant en principe dans le cadre de contrats de solidarité et de protection.

Le guerrier pouvait ainsi faire appel à ses serfs pour payer ses dettes, les mettre à contribution quand il achetait un cheval, mariait un de ses enfants, etc... Dans les périodes où le lait est abondant (hivernage) il leur envoyait fréquemment ses filles en pension pour les faire gaver...

Le zernaqui (sq. de aznaqa) était généralement entretenir dans le respect du maître au moyen de corrections et d'exactions répétées et fréquentes.

Certaines tribus maraboutiques entretenaient avec une partie de leurs dépendants des rapports de domination analogues moyennant quelques aménagements terminologiques, le zernaqui s'appelera ici, talmidi (i.e. disciple), l'ghrama sera appelée qahdh...

Nous avons déjà évoqué les effets de la colonisation sur le pouvoir des guerriers et des marabouts et parlé du rachat par l'administration (ou sous son patronage) des redevances des tributaires dont certaines se négociaient encore au Tagant en 1951 (aam'elfda = année du rachat).

Nous devons cependant souligner que, malgré une évolution allant indéniablement dans le sens d'une atténuation des rapports de dépendance traditionnels, sous leurs formes les plus rigides et les plus brutales, les tributaires n'en demeurèrent pas moins sous la coupe morale (et quelquefois matérielle) de leurs anciens patrons.

Cette remarque, comme on peut encore le constater aujourd'hui chez les Imraguen, vaut particulièrement pour les milieux maraboutiques.

### ii. Les Imraguen

Ce groupe, dont nous avons déjà évoqué l'originalité au sein de la société maure, où il est le seul à vivre quasi exclusivement du produit de la pêche, est en fait constitué dans sa grande majorité de tributaires et d'anciens esclaves. Répartis en petits groupes le long de la côte atlantique<sup>6/</sup>, les Imraguen devaient payer jusqu'en 1944 à leur suzerains (guerriers surtout) une quantité de redevances particulièrement disproportionnée par rapport à leurs maigres revenus : Tijkrit (taxe personnelle), Darraet Ahel Amar Ould Bouchareb (le boubou des Ahel Amar Ould Bouchareb) Taqhadert (taxe sur le produit de la pêche) Dkhoul lehar (droit d'entrer en mer...) Chrabelhassi (droit de boire au nuits) Inije (autre taxe personnelle), Lebset Seddoun (l'habit de Seddoun), etc... (Thomas 1946, Lotte 1937).

Si le rachat auprès des guerriers de ces redevances a, sinon fait disparaître, du moins atténué de façon très sensible l'exploitation guerrière sur les pêcheurs Imraguen, l'exploitation maraboutique, fondée sur le poids des croyances magico-religieuses, semble se maintenir (F.X. Pelletier 1975).

Celle des sociétés de pêche, qui achètent aux Imraguen une part de leurs produits tout en exerçant une pression de plus en plus dangereuse sur le peuplement marin dont ils tirent leurs ressources, se maintient aussi.

### iii. Les Griots

Dans la catégorie des groupes dépendants, il faut citer celui, numériquement très marginal des griots (avec les artisans dont ils sont beaucoup moins nombreux ils ne constituent pas plus de 2 % de la population maure globale.) Traditionnellement attachés aux grandes

---

<sup>6/</sup> Un recensement de 1939 cité par Thomas donne un chiffre total d'Imraguen de 306. Ils ne sont pas plus de 500 à 600 aujourd'hui.

familles guerrières, les griots (généalogistes, poètes, guitaristes, chanteurs, chansonniers...) tentent aujourd'hui, face à la débâcle de la société maure de survivre d'une activité du spectacle mi-traditionnelle (ils animent les grandes soirées de mariage...) mi-capitaliste (organisation de soirées musicales payantes.- M. Guignard 1975).

#### iv. Les Artisans

Les artisans aussi, dont l'origine demeure incertaine, étaient traditionnellement attachés à des familles ou à des groupes tribaux maraboutiques ou guerriers.

En échange de leur protection et de leur soutien matériel, les artisans leur devaient des prestations en rapport avec leur spécialisation (travail des métaux, du bois pour les hommes..., du cuir pour les femmes qui sont aussi coiffeuses...) et dont la rémunération était plus ou moins rigoureusement fixée par la tradition.

Comme nous l'avons déjà noté, l'essentiel de l'activité artisanale en milieu maure était consacré à la confection des objets utiles (habitat, élevage, transport...) à la vie nomade.

Depuis la colonisation leurs liens se sont beaucoup affaiblis avec leurs anciens suzerains, et ils ont, parmi les premiers, pris le chemin de la ville où leur production s'est résolument orientée vers l'artisanat de "luxe" impulsé par la demande administrative et européenne.

La plupart de ceux qui vivent en ville aujourd'hui sont donc quasi exclusivement des bijoutiers, tirant de leur travail des revenus extrêmement variables (de quelques centaines d'ouguiya par mois à plusieurs milliers...)

Certaines activités cependant, comme la confection de fourneaux à charbon ou celle des pipes semblent pouvoir donner lieu à une organisation de type manufacturier.

#### v. Un Groupe marginal : Les Nemadi

Ce petit groupe de chasseurs de l'Aklé et du Djouf, au-delà de Tichitt et Oualata, fonctionne malgré l'origine, semble-t-il, hétéroclite de ses membres, comme une sorte de caste. Méprisés et même quelquefois haïs par les autres maures (ils ont une solide réputation de voleurs de bétail, qui, de surcroît, renseignaient les rezzou...) Les Nemadi, autoritairement fixés par l'administration au cours de ces trois dernières années en raison de l'état de guerre, sont pratiquement en voie de disparition. (Marty 1930, Garbon 1917, Laforgue 1926, Brosset 1932, Gabus 1952).

#### b) Esclaves et Haratine

Autrement plus importantes au point de vue économique sont les catégories des esclaves et des Haratine qui représentaient en 1964, 13 et 26 % de la société maure globale selon l'enquête de la SEDES citée par F. de Chassey (1977). Bergers, nuisaticiers, agriculteurs, travailleurs les plus actifs d'une société qui méprise le travail, les esclaves en sont aussi le groupe le plus mal loti. Comment se présente l'esclavage maure et comment a-t-il évolué ?

L'esclavage maure est vraisemblablement aussi ancien que la société elle-même.

Bon nombre d'indices en effet laissent penser qu'une partie au moins des esclaves noirs des vieilles cités sahariennes sont un résidu du peuplement antérieur à la venue des arabes et des berbères (les chroniqueurs et géographes Arabes du moyen âge n'accordent guère de place au commerce des esclaves le long des routes du Sahara Occidental ; dans toute l'histoire du pays maure on n'a pas connaissance de marchés aux esclaves. ( la catégorie la plus ancienne d'esclaves porte un nom berbère : *Namma*).

A ces premiers éléments asservis dans la foulée des mouvements de conquête berbère, puis arabe, sont sans cesse venu s'ajouter de nouveaux captifs, achetés ou enlevés au monde soudanien (les raptés étaient encore fréquents dans les années 1930...)

Vivant dans l'ensemble dans des conditions difficiles, les esclaves étaient soumis, dans la société traditionnelle maure, à des traitements d'une dureté qui confinait parfois au sadisme (privations, bastonnades, tortures même . Fondacci 1946, Alamin 1911).

Soumise en principe à des règles islamiques très strictes (et que pratiquement personne n'applique...) la condition servile variait selon la catégorie (le sort des narma et des tilad d'appropriation plus ancienne était meilleur que celui des tarbiyya d'acquisition récente...) selon les maîtres, la conjoncture économique (les esclaves étaient parmi les premières victimes des famines qui touchaient périodiquement le monde maure, il s'en vendait aussi davantage au cours de ces catastrophes. Marty 1927). Au point de vue juridique, la condition servile se caractérise par la dépendance la plus complète à l'égard du maître qui peut vendre son esclave, qui peut prendre en concubinage et sans formalité ses filles, qui en est le seul héritier légal.

Sous l'effet de tous les facteurs que nous avons analysés au cours des pages précédentes, cette situation a cependant beaucoup évolué.

Il y a eu d'abord la colonisation qui a proclamé officiellement l'égalité de tous devant la loi. Mais plus que par son action directe (les "villages de liberté" qui devaient servir à encadrer les esclaves en fuite se sont vite transformés, selon les termes mêmes des indigènes en villages "à'esclave du commandant". Denise Pouche 1950), ce sont ses retombées indirectes qui ont contribué à changer le statut des esclaves (Fondacci 1945).

L'occupation de la rive droite du Sénégal à partir de 1902 a accéléré le mouvement vers le sud et la sédentarisation des esclaves dans ces gros bourgs d'agriculteurs que sont devenus les adouaba (i.e. villages, sg : adabai). Ces rassemblements, comme ceux qui se sont constitués autour des

postes administratifs, longtemps remplis essentiellement d'anciens dépendants, ont constitué en eux-mêmes des moyens de défenses pour les esclaves en fuite qui échappaient ainsi au tête à tête avec les maîtres isolés de la campagne qui les rendait si vulnérables.

Le mouvement d'exode vers les villages d'agriculteurs, les villes, ou même l'étranger (les convoyeurs maures de bétail et les bouchers au Mali, au Sénégal et jusqu'en Côte d'Ivoire sont surtout des *haratine*) était donc déjà largement amorcé quand la sécheresse de cette dernière décennie est venue lui donner les dimensions que l'on sait.

La disparition, aujourd'hui en bonne voie, de l'esclavage maure, pour des raisons essentiellement matérielles (débauches de l'élevage en particulier) ne met cependant pas fin aux problèmes de sujétion et de dépendance.

Dans la société traditionnelle, en effet, même les anciens esclaves devenus hommes libres, les *haratine* gardaient en général avec leurs ci-devant maîtres des relations de "clientèle" impliquant souvent de nombreuses prestations, ou, comme nous l'avons noté à plusieurs reprises, des rapports de métayage lorsque le *hartani* travaille dans l'agriculture.

Le poids de ce métayage s'alourdit naturellement au cours des mauvaises années et devient même intenable lorsque, comme ce fut le cas au cours de ces dernières années, l'ancien propriétaire cesse d'envoyer de temps en temps une ravqa (caravane), pour venir tout bonnement s'installer à quelques centaines de mètres de l'adabaye de ses *haratine* et prétend prélever directement sur le produit de leur travail de quoi subvenir à ses besoins.

Le mouvement de sédentarisation accélérée des nomades qui s'est amorcé au début des années 70 repose donc dans un contexte nouveau les rapports de dépendance et de propriété de la terre.

Contraints par la disparition de leur cheptel à se tourner vers le travail agricole pour lequel ils ont à la fois peu d'intérêt et d'aptitude, les maures, arguant de leurs droits sur une terre qui

appartient en principe à la tribu, tentent de remettre en cause ici et là (voir par exemple les terres de Chogar Gadel dans la région de Macta Lahjar) les situations acquises dont jouissaient leurs haratine en essayant sinon de restaurer leur entière souveraineté sur les terres contestées, du moins de tirer le maximum de profit d'une situation où les producteurs directs restent confinés dans un statut de métayers.

Cette situation, on s'en doute, est génératrice de conflits et de tensions qui interviennent pour une part dans le dépeuplement des campagnes : les haratine et esclaves en particulier ne fuient pas seulement une situation de misère, ils abandonnent aussi des rapports sociaux. Sédentarisés cependant depuis plus longtemps que leurs anciens maîtres, vis à vis desquels ils ont appris à devenir indépendants, les esclaves et haratine dont la fusion est pratiquement totale en de nombreux adouaba (Chambon, sans date) résistent partout où le rapport de force le leur permet et refusent de céder une terre dont ils se considèrent, par leur travail, comme les seuls véritables propriétaires.

Avec la disparition de leur bétail les nomades sédentarisés se voient ainsi de plus en plus contraints de renoncer au travail de la main d'oeuvre servile sur l'activité de laquelle reposait la presque totalité du mode de production maure.

En fait la débacle de ces dix dernières années, intervenant elle-même dans le cadre des modifications léguées par la colonisation, semble avoir mis en place tous les éléments nécessaires à une extinction définitive de l'esclavage maure.

Il y a déjà longtemps que la cueillette de gomme qui mobilisait de nombreux esclaves ne joue plus qu'un rôle marginal dans la vie économique du monde rural. Le bétail lui aussi, dont l'entretien mobilisait une part importante de la main d'oeuvre servile maure, a été largement décimé par la sécheresse. L'amélioration des moyens de transport (voir notamment le rôle de la route Kiffa-Nouakchott...), la sédentarisation et l'extension rapide des villes ont créé des conditions de regroupement qui rompent résolument avec l'isolement indispensable au maintien des liens d'oppression traditionnels.

L'insinuation progressive du salariat dans les campagnes, liée elle aussi à la disparition ou à l'affaiblissement des moyens de rémunération traditionnels (bétail), ou bien encore au transfert des animaux entre les mains d'entrepreneurs en bétail utilisant une main d'oeuvre payée en espèces (voir la baisse vertigineuse des prix des animaux au début des années 70 : une vache laitière se vendait jusqu'à 1500 frs CFA au Trarza...), tous ces facteurs ont contribué à affaiblir de manière décisive les relations de dépendance et d'esclavage telles qu'elles existaient en milieu maure, il y a à peine une vingtaine d'années. Mieux encore, la colonisation, la sécheresse et la guerre du Sahara, en accélérant le mouvement vers le sud et la sédentarisation des populations contribuent à rompre définitivement l'équilibre interne de la société maure fondé sur l'hégémonie aussi bien démographique qu'économique et politique des éleveurs nomades (surtout marabouts et guerriers arabo-berbères) sur les agriculteurs sédentaires (surtout noirs). Désormais, parmi les maures, les sédentaires seront plus nombreux que les nomades, les agriculteurs plus nombreux que les éleveurs, les haratine plus nombreux que les heidane.

7/ Il y a longtemps que les maures eux-mêmes et que les observateurs de la société maure (Dubié 1953, Lieutenant Julien 1947) ont noté l'étiollement et le déclin démographique des heidane de race blanche au fur et à mesure de leur fixation dans la zone soudanienne humide.

Témoin l'expression "agall min ahrar Id-Aghzaimbou" (plus rare que les maures blancs des Id-aghzaimbou) tribu qui s'est réduite pratiquement à ses haratine par suite de sa fixation dans la Chemama à l'issue d'une guerre qui l'a opposé aux Tagounant à l'époque de l'Emir Amar Ould El Mokhtar (début 19e siècle). Au moment de signer la paix et de délimiter les territoires ces derniers ont été mieux conseillés : "Choisissez, leur recommanda leur sage, la terre dont la maladie est la faim et dont l'animal est le chacal". C'est à dire les régions désertiques du nord. La tradition populaire, qui n'a pas peur de l'exagération, affirme qu'à cette époque, lorsqu'un fils de bonne famille Id Aghzaimbou naissait les you you annonçant sa venue au monde étaient repercutés de proche en proche depuis Chbariyya (à 18 km de Fodor) jusque dans le Tiris soit sur plus de 1000 km ! Aujourd'hui il n'y a plus que deux familles de maures "blancs" parmi les Id-Aghzaimbou : les Abel Fnahoui fixés chez les Idawali ; les Abel Ahmed Ould El Mokhtar, gravitant dans la mouvance des Abel Cheikh Sidia de Routilimit.

## Conclusion sur la hiérarchie sociale maure

Avec l'évocation des esclaves et des humbles nous arrivons au terme de l'examen rapide que nous avons entrepris des classes ou castes de la société maure.

Mais s'agit-il véritablement de castes ? Quels sont les effets de l'évolution en cours sur la hiérarchie sociale maure ?

Nous le disions dans l'introduction de ce chapitre de notre exposé, la réponse à ces questions ne relève pas seulement du souci académique de justifier méthodiquement une classification, elle permet aussi d'éclairer, au sein de la société maure, le destin actuel et futur des groupes précédemment énumérés, de jauger leur degré de rigidité ou de souplesse dans l'adaptation à un monde en plein bouleversement...

Les traditions des lettrés maures, d'accord en cela avec de nombreuses représentations du monde antique et médiéval indo-européen (voir les travaux de M. BLOCH, Dumézil, Duby etc...) donnent à la répartition originelle des fonctions au sein de la société maure, une figuration ternaire. C'est, dit-on, le dirigeant almoravide Abou Bakr Ben Omar, mort en 1087 au Tagant, qui aurait sur son lit de mort, décidé de répartir ses disciples en trois groupes : les guerriers chargés de propager l'Islam par les armes et de défendre les régions conquises ; les marabouts chargés de l'enseignement et de la justice ; les tributaires chargés de l'entretien des deux précédents.

De nombreuses raisons incitent cependant à voir dans cette représentation ternaire une justification idéologique à posteriori ayant cours surtout parmi les marabouts, et destinée pratiquement à leur seule consommation. Nous avons vu, en effet, que les guerriers, musulmans plus que tièdes, n'ont cure de défendre la religion de Mohamed. Le chiffre dérisoire des tributaires (tout au plus 5% des maures), supposés subvenir aux besoins de toute la société, incite lui aussi au scepticisme. Il y a enfin l'omission des griots, des artisans, des humbles et esclaves représentant plus de la moitié de la population maure.

Nous sommes loin de la minutie et de la cohérence avec lesquels les "Dharma-Sbastra" présentent les structures indiennes d'ordres (Varna) et de castes (Zati) dont certains auteurs (C. Hamès 1969, 1977) ont voulu rapprocher la hiérarchie sociale maure.

- Non seulement ces termes (ordre, caste) n'ont pas d'équivalent en hassania (le dialecte maure), mais le fondement métaphysique et cosmologique sur lequel ils reposent (une classe correspondante à la manière platonicienne, à une fonction et à un organe : la bouche, les pieds, la cuisse, le bras...) font également défaut dans la société maure.

Nous n'avons ici, en particulier, aucune trace de cette échelle de pureté autour de laquelle s'ordonne le système indien des castes et dont le degré zero est constitué par les intouchables, les hors castes.

Il n'y a même pas une hiérarchisation rigoureuse au sein de la société maure entre les divers groupes : si les guerriers et les marabouts occupent le sommet de la hiérarchie sociale et si les esclaves y tiennent le rang le plus bas, aucune indication à notre connaissance, ne permet de situer hiérarchiquement les uns par rapport aux autres les tributaires, les artisans, les griots, les haratine.

Nulle part dans la société maure, on ne trouve non plus ces interdits alimentaires qui accompagnent la division indienne des castes.

Enfin, aucun groupe de la société maure ne semble avoir joui en totalité et <sup>en</sup> exclusivité de l'activité qui lui est en principe réservée.

Sans parler des tribus en même temps maraboutiques et guerrières (Kounta, Ahel Sidi Mahmoud...), on connaît de nombreux exemples de guerriers qui se "maraboutisent" et deviennent des tiab (des repentis), de tribus maraboutiques qui s'arment pour mener les guerres les plus haineuses et les plus implacables (Ida Ouadi contre Ida Belhacen, Ideidiba contre Oulad Ebieri au milieu et à la fin du 19e siècle.)

Le travail des tributaires (Aznaga) qui consiste principalement à s'occuper du bétail était en fait exercé, sous des formes et à des degrés divers, par la totalité des maures. La musique comme telle ne relève en réalité pas de la seule compétence des griots et l'on connaît des exemples d'artisans qui sont devenus d'excellents guerriers (cas des Oulad Rqueiq qui forment la garde prétorienne des émirats du Trarza)...

Dans aucun de ces groupes de la société maure l'endogamie n'est rigoureusement observée même si la circulation des épouses respecte par ailleurs des impératifs hiérarchiques relativement rigoureux. C'est ainsi que la classe maraboutique cédera très difficilement ses femmes en mariage à des non-marabouts (la question se pose pour les seuls guerriers, les autres étant d'emblée exclus), et en prendra, à l'occasion, dans tous les autres groupes. Si on pouvait employer l'analogie des groupes sanguins on parlerait d'un "receveur universel", là où les esclaves, qui ne peuvent guère prendre épouse que dans leur groupe alors qu'ils sont susceptibles d'en donner à tous les autres, seraient qualifiés de "donneurs universels".

Les guerriers pourront donner des épouses aux seuls marabouts et en prendre partout ailleurs. Les tributaires pourront épouser des femmes de tous les autres groupes à l'exclusion des guerriers et des marabouts, et ils en fourniront rarement à des hommes autres que ceux de ces deux dernières catégories, etc...

Dans un tel système, on le voit, la circulation des femmes reflète moins l'existence d'une endogamie de caste que le souci de préserver une hiérarchie fondée sur une pseudo-spécialisation professionnelle.

Nous avons montré, tout au long de nos développements sur la structure sociale maure et ses fondements matériels, la corrosion de l'ensemble de ce système par la colonisation et l'invasion de l'économie marchande (affaiblissement et monétarisation des pouvoirs traditionnels, déclin de l'enseignement pré-colonial, monétarisation et inflation de la dote...), par la sécheresse des années 70 et la guerre du Sahara

(poussée vers le sud, sédentarisation et exode rural massif.) Nous avons voulu, pour finir, nuancer l'idée d'une trop grande rigidité de la hiérarchie sociale maure et montrer qu'elle recèle aussi des contradictions et des germes d'évolution susceptibles de faciliter son adaptation au contexte nouveau où les maures doivent évoluer depuis qu'ils ont été colonisés et qu'ils se sédentarisent.

Si le cadre social que nous avons sommairement esquissé, survit intact ça et là dans les campagnes, il meurt doucement dans les villes où certains notables maures se plaignent même d'une inversion des rôles : les dépendants qui hier travaillaient pour eux, poussés par la misère du monde rural, s'efforcent aujourd'hui, dans les villes, de vivre quand ils le peuvent à leurs crochets...

On devra cependant toujours revenir à cette hiérarchie sociale traditionnelle, pour expliquer la stratification sociale capitaliste et urbaine d'aujourd'hui et le processus de formation des nouvelles classes qui l'accompagne. Nous avons noté à ce propos le passage conjoint des guerriers et des marabouts du sommet de la hiérarchie traditionnelle à celui de la structure moderne. Il faut ajouter que les anciens esclaves et haratine se sont vus massivement relegués dans les fonctions subalternes de cette même structure (manœuvres, ouvriers... employés de maison). De façon plus précise encore, on pourrait suivre les traces des spécialisations traditionnelles dans les choix professionnels des individus au sein des îlots capitalistes qu'il y a dans la société maure d'aujourd'hui. On trouverait peut-être ainsi des raisons à l'inflation bureaucratique (la proportion du budget de l'Etat allouée au fonctionnement a régulièrement oscillé entre 100 et 80%. Ould Cheikh 1979) et commerçante dans une société qui ne valorisait guère le travail manuel et qui, de surcroît, ignorait pratiquement toute forme d'investissement ou de prévision à long terme. Sauf à considérer les habitants eux-mêmes et l'ensemble de leur mode de vie comme un obstacle au développement ("aux colonies, disait Albert Nermi, tout serait parfait s'il n'y avait pas les indigènes"), et si l'on veut dire par développement, le développement du capitalisme, il ressort de tout notre propos que la formation sociale maure, partout où elle résiste à l'empire exclusif des rapports marchands, n'offre que la résistance que le capitalisme veut bien désormais s'offrir à lui-même...

## CONCLUSION GENERALE

La formation et la mise en place du peuplement maure de la Mauritanie tel qu'on pouvait l'observer il y a à peine quelques dizaines d'années s'est étendue sur une période longue et souvent très agitée. Pour en rester à l'essentiel, nous avons évoqué successivement la présence au néolithique, dans l'Ouest saharien d'un peuplement négroïde, dont les reliquats vassalisés fournissent peut-être aux premières vagues d'occupants berbères leurs premiers esclaves. Nous nous sommes ensuite étonnés sur le rôle de ces immigrants berbères qui, par le biais notamment du mouvement almoravide, ont contribué à instaurer définitivement l'Islam dans les contrées qui nous préoccupent. Nous avons succinctement abordé leurs démêlés avec les arabes Beni Hassan dont les éléments avancés atteignent le Tiris vers la fin du 11<sup>e</sup> siècle. Evoquant à ce propos le triomphe (partiel...) des guerriers hassan, à l'issue de la guerre de Charr Behbe qui les a opposé à une coalition berbère conduite par l'Imam Nacer Eddin, nous avons souligné l'émergence en leur sein de ces pouvoirs proto-étatiques que sont les émirats (à l'exception toutefois de celui de Tagant). Mais l'essentiel de notre exposé historique, eu égard à la préoccupation centrale de ce travail qui doit concourir à éclairer une action de développement économique, avait trait à l'impact du commerce transatlantique et à la colonisation. Leurs effets dissolvant sur l'ensemble des structures économiques et sociales du monde maure ont été fortement soulignés.

Dans le domaine économique l'examen des productions, en particulier des ressources liées au bétail, base du mode de vie nomade, aussi bien que de la consommation et de la circulation/distribution a largement fait apparaître la détérioration progressive et généralisée du mode de production traditionnel irrémédiablement livré à la domination de l'économie marchande.

Les structures sociales ont pratiquement partout suivi le même destin. La sécheresse de ces dernières années, à laquelle s'est ajoutée la guerre du Sahara, est venue donner à cette dégradation les dimensions d'une véritable débacle.

La totalité du mode de vie des populations maures, articulé autour du nomadisme pastoral, s'en trouve radicalement affectée. La sédentarisation et l'exode rural massifs qui ont touché la société maure depuis les années 70 ne signifient pas seulement changement de lieu ou modification du rapport à l'espace, ils se traduisent en fait par un bouleversement complet aussi bien des formes de production et de travail, que de l'alimentation et de l'hygiène, de l'habitat ou des échanges matrimoniaux.

Survenue dans le cadre économique et institutionnel légué par la colonisation, la catastrophe climatique de cette dernière décennie achève de briser l'ensemble des équilibres internes sur lesquels reposait la société maure. Traditionnellement fondée sur une hégémonie tant démographique qu'économique et politique des pasteurs nomades (marabouts et guerriers arabo-berbères), la hiérarchie sociale maure voit s'affirmer le poids (pour le moment surtout démographique et économique) des agriculteurs sédentaires, composés principalement d'anciens esclaves noirs.

Nous étions requis, dans cet exposé, de faire apparaître ce qui, au sein de la société maure, pouvait représenter, au point de vue organisationnel ou institutionnel un obstacle au développement. Nous nous sommes attachés à montrer la cohésion et la relative fonctionnalité, au point de vue la production, du système socio-économique maure pré-colonial. Nous avons aussi tâché de faire apparaître ses contradictions et ses faiblesses, nous efforçant de mettre en lumière ce qui, par rapport à ses propres normes, et dans le cadre qui était le sien, l'empêchait de réaliser ses performances maximales. Nous avons clairement conscience, ce faisant, de prêter le flanc à des accusations de rassistes. Mais nous tenions à soigneusement distinguer le non-développement dans lequel persévérerait la société maure, livrée si l'on peut dire à elle-même, du sous-développement actuel, caractérisé par une désarticulation complète de l'économie aussi bien que de la société, et dont la responsabilité principale est à chercher non point, croyons-nous, du côté des maures,

mais du côté du capitalisme marchand qui s'est doté, depuis la fin du 18e., de moyens de contrôler le destin de ces pasteurs sahariens.

BIBLIOGRAPHIE

I Abréviations

- ENFOM : Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer, 2 Avenue de l'Observatoire, Paris.
- CHEAM : Centre des Hautes Etudes d'Administration Musulmane, 13, Rue du Four - Paris.
- BULL. C.E.H.Sc.AOF Bulletin du Comité d'Etude Historique et Scientifique de l'Afrique Occidentale Française.
- BULL. IFAN Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire.

II Anonymes

- Le Coran, trad. Blachère, Paris, Maisonneuve et Larose, 1968.
- Institut Pédagogique National,  
Rapport sur la Réforme de l'Enseignement, Nouakchott, 2e ed., 1978.
- Ministère du Plan  
Seconds Résultats Provisoires du Recensement Général de la Population,  
Nouakchott, 1977.
- UNESCO  
"Mauritanie  
Éducation - problèmes et Perspectives" Paris, 1978.

III Auteurs

- Amin Ahmed ben -es-Singiti  
"El. Wassit fi tarājimi udabā Singit"  
(en Arabe), le Caire, Khanji et Casablanca, Maison de l'Unité Arabe, 1911-195°
- Annihat (p.)  
"Petite chronique des Idowich, héritiers guerriers des Almoravides sahariens"  
"Revue des Et. Isl", 1937
- Andrianamana (Dr.)  
Situation nutritionnelle en Mauritanie - O.M.S., Nouakchott, 1979.
- Arnaud (j.)  
Lignes de forces du peuplement de l'espace mauritanien  
Bull. IFAN, 1973, n° 2.
- Arnaud (j.)  
"Profils démographiques des villes de Mauritanie d'après l'enquête urbaine de 1975".  
Bull. IFAN, t. 38, 1976.

- Arnaud (R.)  
"Précis de politique musulmane", Alger, Adolphe Jourdan, 1906.
- Aubinière (Y.)  
"La hiérarchie sociale des Maures", Mémoire CHEAM, Paris, 1946.
- Ba (Ahmadou Mahamadou)  
"l'Emir Ahmed Ould M'Hamed", "Renseignements Coloniaux", 1929.
- Barry (Boubacar)  
"Le Royaume du Walo", Paris, Maspero, 1972.
- Benot (Y.)  
"Idéologies des Indépendances Africaines", Paris, Maspéro, 1972.
- Beyriés "Note sur l'enseignement et les moeurs scolaires en Mauritanie."  
"Revue des Etudes Islamiques", 1935.
- Beyriés "L'évolution sociale et culturelle des Collectivités nomades  
de Mauritanie",  
"Bull. C.E.H.sc. AOF", 1937.
- Bloch (Marc)  
"La Société féodale", Paris, Albin Michel 1939.
- Bonfils (M.)  
"La palmeraie mauritanienne, cellule économique et sociale"  
Paris, mémoire FNEOM, 1955.
- Bonte (P.)  
" pasteurs et Nomades : l'exemple de la Mauritanie in  
"Sécheresses et famines au Sahel" II - Paris, Maspéro, 1975.
- Bouche (D.)  
Les villages de liberté, Paris, Mouton, 1968.
- Boutillier (J.L.) P. Cantrelle, J. Causse, C. LAURENT, Th.  
N'Doye - La Moyenne Vallée du Sénégal, Paris, P.U.F., 1962
- Capot-Rey (R.)  
Le Sahara Français - Paris, P.U.F., 1953.
- Carhou (H.)  
"Notice sur les Nemadi"  
Bull. C.E.H.sc. AOF, 1917
- Chambon (A.)  
La population de condition ou d'origine servile ou "maures  
noirs" dans la R.I.M. - mémoire CHEAM, sans date.
- Chapelle (F. de la -)  
"Esquisse d'une histoire du Sahara Occidental"  
Rabat, "Hesreris", 1930.
- Chassey (F. de)  
"La houe, l'étricot et le livre", Paris, Anthropos, 1977.

- Chassey ( F. de )  
"Mauritanie 1900 - 1975", , Paris, Anthropos, 1979.
- Coppolani (X) et O. Depont  
"Les Confréries religieuses musulmanes", Alger, Adolphe Jourdan, 1897
- Culture (P.)  
"Histoire du Sénégal du 15e siècle à 1870, Paris, Larose, 1910.
- Cuop (J.)  
"Recueil des sources arabes concernant l'Afrique Occidentale du VIIIe au XVIe siècle", Paris, C.N.R.S., 1975.
- Delarozière (M.f.)  
"Formes et Couleurs", Nouakchott, Soc. Nat. Pres. Ed. (SNPE), 1976.
- Delcourt (A.)  
"La France et les Etablissements Français au Sénégal entre 1713 et 1763", Dakar, IFAN, 1952
- Diego (Ch. pseudonyme Diego Brosset)  
"Sahara" Casablanca, Ed. du Maghreb, 1939
- Diego Brosset  
"La Saline d'Idjil"  
"Renseignements coloniaux , 1939
- Diego Brosset  
"Les Nomadi"  
Monographie d'une tribu artificielle des confins sud du Sahara Occidental "Renseignements coloniaux", 1932.
- Duchemin (G.)  
"La récolte du sel et les conditions de travail dans les salines du Trarza Occidental, "Bull. IFAN, 1951
- Dubié (P)  
"L'Elevage en Mauritanie"  
Paris, mémoire CHEAM, 1937.
- Dubié (P.)  
"L'Organisation du commandement chez les maures du Trarza"  
Paris, mémoire CHEAM, 1937.
- Dubié (P.)  
"La vie matérielle des maures, Dakar, IFAN, 1953.
- Dupas (Commandant)  
"L'évolution de la société maure", Paris, mémoire CHEAM, sans date.
- Durand (J.)  
"Les guerriers de Boutilimit", Paris, mémoire ENFOM, 1947.
- Durand (J.B.L.)  
"Voyage au Sénégal", Paris, Agasse, 1802.
- El Chennafi (Mohamed)  
"Sur les traces d'Awdagust : les Tegdawest et leur ancienne cité"  
in Tegdaoust I, S. et D. Robert, J. Devisse  
(ed), Paris, Arts et métiers graphiques, 1970.

- El Mauritanyi (Hamid)  
"L'indépendance néo-coloniale", Paris, Six continents, 1975.
- Feral (Gabriel)  
"La nomadisation en basse Mauritanie", Paris, mémoire CHEAM, 1948.
- Genièvre  
"Les Kounta et leurs activités commerciales", Paris, ENFCM, 1946.
- Gerhard (Capitaine)  
"Section Mauritanie"  
"Revue du Monde Musulman", 1910.
- "Gabus (J.)  
"Au Sahara" Neuchâtel, à la Raconnière, 1954.
- Gillier (Commandant)  
"La pénétration en Mauritanie", Paris, Geuthner, 1926.
- Gouraud (Général)  
"Mauritanie - Adrar - Souvenir d'un Africain", Paris, Plon, 1945.
- Gruvel (A.) et R. Chudeau  
"A Travers la Mauritanie Occidentale", Paris, Larosée, 1909.
- Gruvel (A.)  
"L'industrie des Pêches sur la Côte Occidentale d'Afrique", Paris, Larosée, 1913.
- Guignard (M.)  
"Musique, Honneur et Flaisir au Sahara Occidentale", Paris Geuthner 1975.
- Hamès (C.)  
"La Société maure ou le système des castes hors de l'Inde"  
"Cahiers internationaux de sociologie", 1969.
- Hamès (C.)  
"Statuts et rapports sociaux en Mauritanie pré-coloniale",  
Paris, Les cahiers du GERM, n° 133, 1977.
- Hamet (I.) trad. de El Yedali ed. Deymani  
"Chroniques de la Mauritanie Sénégalaise", Paris, Leroux, 1911.
- Hervouet (J.P.)  
"Types d'adaptation sahéliens  
L'exemple de la Mauritanie Centrale Méridionale",  
Thèse université de Poen, 1975.
- Jacques-Meunier (D.)  
"Cités caravanières de Mauritanie Tichitt et Qualata"  
"Bull. Société des Africanistes", 1957.
- Fondacci (Capitaine)  
"Maures et serviteurs noirs en pays nomade d'ACE"  
Paris, mémoire CHEAM, 1946.
- Jacques-Meunier (D.)  
"Cités anciennes de Mauritanie", Paris, Klincksieck, 1961.

- Julien (Lieutenant)  
"Noirs et blancs dans le cercle du Hodh", Paris, mémoire CHEAM, 1947.
- Labat (J.B.)  
"Nouvelle relation de l'Afrique Occidentale", Paris, Guillaume Cavelier 1728.
- La Courbe  
"Premier voyage du Sieur de la Courbe fait à la conste d'Afrique en 1685",  
éd. en 1913 à Paris, chez Larose par P. Cultru.
- Laforque (P.)  
"Une fraction non-musulmane en Mauritanie saharienne, les Nemadi",  
"Bull. C.E.H.Sc. ACF", 1926.
- Laforque (P.)  
"Les Djenoun de la Mauritanie saharienne" "Bull. C.E.H.Sc. ACF, 1932.
- Leriche (A.)  
"De l'origine du thé en Mauritanie", "Bull. IFAN," 1951.
- Leriche (A.)  
"L'enseignement arabe féminin en Mauritanie, "Bull. IFAN, 1952.
- Leriche (A.)  
"Coutumes maures relatives à l'élevage", "Bull. IFAN", 1953.
- Lotte (Lieutenant)  
"Coutumes des Imraguen", "Bull. Soc. des Africanistes", 1937.
- Lucas (Dr. A.J.)  
"Considérations sur l'ethnique maure et en particulier sur une race ancienne  
les Dafours", "Bull. Soc. des Africanistes", 1931.
- Martin (H.)  
"L'association agricole du Širka fe-harâta.", "Bull. IFAN," 1939.
- Marty (P.)  
"L'unité des pays maures". "An. et Mém. du C.H.E.H. et Sc. de l'ACF", 1916
- Marty (P.)  
"L'émirat du Trarza", Paris, Leroux, 1919.
- Marty (P.)  
"Etudes sur l'Islam et les tribus du Soudan", Paris, Leroux, 1919.
- Marty (P.)  
"Les Brakna", Paris, Leroux, 1921
- Marty (P.)  
"Chroniques de Qualata et de Néma", "Revue du Monde Musulman", 1927.
- Massignon (E.)  
"Une bibliothèque saharienne" Revue du Monde Musulman", 1909.
- Mauny (R.)  
"Tableau géomorphique de l'Ouest Africain au moyen âge d'après les sources  
écrites, la tradition et l'archéologie", Dakar, IFAN, 1965.

- Monod (Th.)  
Préface à "Arts et coutumes des maures" de O. du Puigandeu  
"Hesperis Tamuda", 1967.
- Monod (Th.)  
Résumé dactylographié de conférences faites en 1978, à Nouakchott,  
sur Arguin et Portendick, 1978.
- Monteil (Ch.)  
"Contribution à l'étude du Sahara Occidental (fasc.2) : la langue Azer",  
Paris, Larose, 1939.
- Monteil (V.)  
"Notes sur les Tekna", Paris, Larose, 1948.
- Munier (P.)  
"Le palmier dattier en Mauritanie", Paris, IFAC, Ann. n°12, 1955.
- Ould Bah (Mohamed El Mokhtar)  
"Recherche sur la poésie d'arabe classique mauritanienne (1650-1900)",  
Paris, thèse, Sorbonne, 1969.
- Ould Ahmed Miske (Ahmed Dezaïd)  
"Le nomade maure", Paris, mémoire ENFCM, 1959.
- Ould Cheikh (A.W.)  
"Les multinationales et l'exploitation du fer mauritanien", Nouakchott,  
ronéoté, 1979.
- Ould Hamidoun (Mokhtar)  
"Précis sur la Mauritanie", St-Louis, IFAN, 1952.
- Ould Hamidoun (M.) et A. Heymowski  
"Catalogue provisoire des manuscrits arabes de Mauritanie", Nouakchott  
inédit, 1975.
- Ould Hamoni (M.L.)  
"Les confréries religieuses dans la société maure", Paris, mémoire ENFCM, 1959.
- Ould Mawlud (A.)  
"Cheikh Sid El Mokhtar El Kunti. Contribution à l'Histoire politique  
et religieuse du Bilâl Singit et des régions voisines notamment d'après  
les sources arabes inédites", Paris thèse Univ. Paris IV, 1977.
- Ould M'Khaitirat (M.S.)  
"La gomme en Mauritanie", Paris, mémoire ENFCM, 1959.
- Ould Mohamed Saleh (A.)  
"Problèmes posés par la chefferie traditionnelle en pays maure",  
Paris, mémoire ENFCM, 1959.
- Pelletier (F.X.)  
"Passé, présent et avenir des Imraqen Barikallah", Paris,  
Diplôme Ecole Pratique des Hautes Etudes, 1974.

- Puigandeu (C. du)  
"La grande foire aux dattes", Paris, Plon, 1937.
- Puigandeu (C. du)  
"Arts et coutumes des maures", Rabat, "Hesperis Tamuda", 1967.
- Pitte (J.R.)  
"Nouakchott Capitale de la Mauritanie", Paris, thèse, Univ. Paris IV, 1977.
- Robert (D. et S.) J. Devisse  
"Tegdoust" I Paris, Arts et métiers graphiques, 1970.
- Rognon (P.)  
"Essai d'interprétation des variations climatiques au Sahara depuis 40 000 ans",  
"Revue Géo. physique et de Géologie dynamique", 1976.
- Stewart (C.C et E.K.)  
"Islam and Social Order in Mauritania", Oxford, clarendon Press. 1973.
- Taine - Cheikh (C.)  
"Bibliographie linguistique sur le hassaniyya"- Inventaire des ét. ling.  
sur les pays d'Afrique Noire d'expression française et sur Madagascar,  
Paris, C.I.L.F. 1979.
- Thomas (M.)  
"Les Imraquen de Mauritanie", Paris, mémoire CHEAM, 1946.
- Tournet (Ch.)  
"La sédentarisation des nomades dans la Mauritanie centrale sahélienne",  
Paris, thèse, Univ. Paris VII, 1975.
- Trancart  
"Le pâturage en haut Adrar" "Bull. INFAN", 1940.
- Vanacker (Cl.)  
"La Mauritanie jusqu'au 20e siècle" in "Introduction à la Mauritanie"  
Paris, CNRS, 1979.
- Vuillemin (G. Désiré)  
"Contribution à l'histoire de la Mauritanie", Dakar, Clairafrique, 1962.
- Vuillemin (G. Désiré) avec la participation de M. El Chennafi, M. Ould  
Hamidou et Kane Elimane  
"Histoire de la Mauritanie des origines au 17e siècle". Nouakchott,  
Ministère de l'Éducation Nationale, 1964.
- Vernet (R.)  
"La Préhistoire de la Mauritanie"  
dans "Introduction à la Mauritanie", Paris, CNRS, 1979.

- Vuillemin (G. Désiré) avec la participation de M. El Chemafi, M. Ould Hamidou et Kane Elimane.  
"Histoire de la Mauritanie des origines au 17e siècle."  
Nouakchott, Ministère de l'Education Nationale, 1964.
- Vernet (R.)  
"La Préhistoire de la Mauritanie"  
dans "Introduction à la Mauritanie", Paris, CNRS, 1979.